

Rédaction et administration
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE : HARbour 1241*
SERVICE DE NUIT :
Administration : HARbour 1243
Rédaction : HARbour 3679
Gérant : HARbour 4897

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Vol. XXV — No 42
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste
Edition quotidienne
CANADA (Sauf Montréal et banlieue) \$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

Le français et l'agriculture

La traduction des documents concernant l'agriculture — Le personnel des services agricoles fédéraux — Il faut cesser d'être "bonasses"!

Le bill Cahane a fait couler beaucoup d'encre et promet un intéressant débat aux Communes. Il a pour objectif de centraliser tous les services de traduction du gouvernement fédéral. Certains journaux ont conclu que le bill Cahane est une machine infernale préparée pour diminuer la part faite à la langue française dans les différents ministères fédéraux. L'hon. M. Cahane a fait trop de sacrifices dans le passé pour la défense de la minorité canadienne-française pour être accusé de travailler consciemment contre nos intérêts. Il prétend que son bill vise uniquement à améliorer la qualité et la rapidité de la traduction, à remédier aux retards dans l'impression des rapports et documents français.

Comme le faisait remarquer M. Héroux, la traduction est un travail de spécialiste. Il faut plusieurs années d'application pour maîtriser le vocabulaire d'une industrie. Aussi, un traducteur expert en agriculture sera-t-il un novice dans les mines. Par le projet de l'hon. M. Cahane, il y aura un seul bureau où seront traduits tous les documents du Commerce, des Mines, des Pêcheries, de l'Agriculture, de la Justice, etc. Résultats, à notre avis: spécialisation presque impossible, moindre qualité de la traduction, distribution du travail plus difficile, rendement inférieur.

Nous nous plaçons uniquement au point de vue agricole. Durant des années, les rapports français sur le commerce des bestiaux, des produits laitiers, des oeufs, des fruits et légumes furent envoyés aux journaux de notre langue quelques jours après les rapports anglais. Or, les marchés sont variables: quand les cultivateurs canadiens-français recevaient ces rapports, les prix étaient changés; c'était comme des calendriers ou des almanachs de l'année précédente! Les cultivateurs de notre province, qui paient pour le fonctionnement des services fédéraux, ont le droit de recevoir ces renseignements sur les marchés en même temps que leurs confrères de langue anglaise. A cause des retards dans la traduction, ils ne tiraient aucun avantage de ces publications hebdomadaires sur les marchés.

A la suite de protestations, ces injustices sont graduellement corrigées depuis une couple d'années. Comment? Précisément par la méthode contraire à celle que préconise l'hon. M. Cahane: par la décentralisation.

La traduction des rapports préparés par les cinq divisions agricoles fédérales de Montréal fut longtemps faite à Ottawa. Les journaux canadiens-français étaient obligés d'attendre que la traduction revint de la capitale, tandis que le texte anglais était communiqué aux journaux par les bureaux de Montréal. Il ne faudrait pas que le bill Cahane centralise de nouveau toutes ces traductions à Ottawa. Chacun des services agricoles fédéraux de notre province devrait avoir son traducteur pour que les renseignements commerciaux soient donnés aux cultivateurs canadiens-français en même temps qu'à leurs confrères de langue anglaise.

La traduction déjà centralisée dans la capitale est souvent prête plusieurs semaines et même plusieurs mois après le texte anglais. Ainsi, le printemps dernier, une enquête extrêmement importante avait lieu à Ottawa sur le commerce du lait dans les villes. Le texte anglais des témoignages devant la Commission parlementaire fut publié tout de suite, tandis que la traduction française ne fut prête que cinq mois plus tard, alors qu'elle avait perdu tout son intérêt d'actualité.

Nous avons notre part de responsabilité. Nous avons le français que nous exigeons; or, comme le disait M. Omer Héroux, nous avons été trop longtemps "bonasses" et conciliants. Nous aurons notre part le jour où nous la réclamerons fermement.

A un autre point de vue, la classe agricole de notre province est responsable du peu de cas que l'on a toujours fait du français dans les services fédéraux. Les experts des diverses branches du Ministère de l'Agriculture d'Ottawa publient une foule de brochures, de circulaires, de feuillets et de rapports très intéressants pour les cultivateurs. La plupart de ces publications sont traduites en français et sont distribuées gratuitement aux cultivateurs qui les désirent. Sur demande, le bureau des publications envoie la liste des ouvrages publiés par le ministère.

Or, très peu de cultivateurs canadiens-français demandent ces publications. La traduction française est faite à peu près inutilement. Des monceaux de brochures traduites en français s'accumulent dans les caves. Au bout de quelques années, les chefs de service sont obligés de les détruire parce que les cultivateurs canadiens-français ne se sont pas donné la peine de les demander.

Quand des associations agricoles protestent parce qu'une publication n'a pas été traduite, on nous répond: "C'est inutile, lorsque nous faisons les frais de faire traduire un document, personne ne réclame le texte français."

Depuis la Confédération, nous n'avons jamais eu notre part dans le Service civil. Si nous avions le nombre de fonctionnaires auquel nous avons droit, nous recevions \$6,500,000 de plus en salaires. Ainsi, les services agricoles fédéraux de la province de Québec groupent 400 employés. Sur ce nombre, le quart est de langue anglaise et retire le tiers des salaires, alors que plus des quatre cinquièmes de la population sont de langue française.

Trois des chefs de nos cinq grandes divisions fédérales sont des unilingues: M. T.-J. Hicks, chef de la division de l'Industrie laitière; M. A.-R. Hedgecoe, chef de la division des Oeufs et Volailles; M. R.-E. Robinson, chef de la division des Fruits et Légumes. MM. Jules Simard et Stéphane Boily sont chefs des divisions des Semences et de l'Industrie animale. Ces deux bilingues ont accompli une oeuvre considérable dans la province, tandis que les trois premiers sont des inconnus pour les cultivateurs canadiens-français.

Dans les trois divisions dirigées par des chefs unilingues, une bonne partie du personnel et surtout des employés supérieurs ne comprend pas notre langue. Or, dans notre province, un propagandiste agricole qui ne sait que l'anglais est comme un homme qui veut marcher avec une seule jambe.

Encore si ces fonctionnaires qui ne parlent que l'anglais se recommandaient par leur compétence technique exceptionnelle. Ils ont, pour la plupart, obtenu une position de premier plan à cause de leur titre de vétérans de guerre. Deux d'entre eux sont chefs d'un service, ont sous leurs ordres deux douzaines de bacheliers en agriculture et n'ont jamais fait d'études agricoles. Un autre, qui occupe un poste important, a appris l'agriculture en regardant la machine àoudre dans l'Ontario. Rares sont ceux qui avaient la compétence requise pour le poste qu'ils occupent. Mais ils ont été placés pour la plupart quand nous avions soixante députés de notre race à Ottawa;

A Québec

Une loi extraordinaire à propos de nos limites à bois

Des compagnies privées pourraient hypothéquer les terres de la Couronne — Sanction de la surcapitalisation

NOUVELLE TENTATIVE DES GRANDES COMPAGNIES DE BOIS

(Par ALEXIS GAGNON)

Québec, 20. — Le gouvernement provincial vient de présenter avec le bill 43 sur la permanence des droits de coupe, la législation la plus grosse de conséquences pour nos ressources forestières publiques.

Dépourvu de toute phraséologie ambiguë, il permet en somme à des compagnies ou particuliers d'hypothéquer à leur avantage notre domaine public forestier, d'émettre des obligations garanties par les terres de la Couronne, ce qui équivaut en pareil cas à une aliénation des terres publiques au profit de quelques particuliers.

Cette loi annoncée dans le discours du Trône comme l'une des principales mesures de législation n'est pas nouvelle.

Présentée en 1932, bill no 217, vers la fin de la session, elle avait été retirée sur les objections soulevées par M. Maurice Duplessis.

L'an dernier, la même mesure est revenue, par le bill no 13, sous une apparence nouvelle. Mais devant les objections de M. Duplessis et de M. Taschereau, au comité des bills privés, le bill fut mutilé et écarté.

Cette année, les marchands de bois reviennent avec la même législation, sous une forme différente.

D'après la loi existante le ministère des Terres et Forêts tient un registre où les acquéreurs enregistrent les transports des droits qu'ils possèdent sur les terres publiques acquises par vente, location, concession, bail.

En plus, ceux qui se sont fait transporter les droits d'exploitation des acquéreurs y font aussi enregistrer ces droits, à condition que lesdits droits aient été dûment enregistrés en vertu de la loi. Dans les deux cas, c'est le ministre qui indique de quelle façon l'enregistrement sera fait.

C'est en somme une tenue de livres que fait le ministre des Terres pour savoir quels sont les locataires à qui il a loué des terres publiques et les sous-locataires à

qui les premiers locataires ont transporté leurs droits.

Or le nouveau bill no 43 décrète que non seulement on enregistrera les transports des droits d'exploitation, mais que l'on enregistrera ces droits mêmes, et surtout que l'on enregistrera les hypothèques et autres droits réels, toujours suivant la forme qu'indiquera le ministre.

Les terres de la Couronne

Donc, désormais, le gouvernement admet le principe dangereux que les concessionnaires forestiers ou ceux à qui ils ont transporté leurs droits, hypothèques, droits réels, etc., pourront hypothéquer les terres de la Couronne, pourront donc émettre des obligations garanties par les terres de la Couronne.

Qu'arrivera-t-il en pareil cas? Voici une compagnie forestière qui a obtenu une concession forestière, soit directement du gouvernement, soit d'un concessionnaire antérieur.

Elle émet des obligations garanties par la concession forestière et fait enregistrer cette hypothèque puisque le gouvernement en reconnaît désormais le principe et lui permet de le faire.

Les obligations sont alors vendues au public, à ceux qui ont des épargnes. Vient un moment où l'on voudra détacher de la concession forestière une certaine région, pour fins de colonisation. L'on répandra alors, comme on l'a fait dans le cas de la Québec Paper qui s'opposait à la municipalisation de l'électricité, on répandra que des millions de l'épargne populaire ont été placés dans la compagnie concessionnaire, que ces millions sont garantis par une hypothèque sur la concession forestière. Et l'on entendra: Devons-nous mettre en péril ces millions ainsi investis, en détruisant l'hypothèque consentie en vertu de la loi?

Et comme l'hypothèque ainsi consentie par le gouvernement sur

(Suite à la page 2)

L'actualité

Journalisme

Le pays de Cocagne des journalistes, c'est l'Australie. Un confrère parisien raconte l'émerveillement où l'ont plongé les reporters de Canberra. "Nulle part, dit-il, je n'avais rencontré des journalistes aussi parfaits" que ceux de la corporation des journalistes. L'emblème de l'Australie, c'est le kangourou, le plus tendre des animaux puisqu'il ne cesse de porter ses petits même après leur naissance; le patron d'un journal australien a les mêmes égards pour ses aides... mais plus à cause de la loi qu'à cause de la bonté de ses entailles.

Voici les conditions de travail de nos camarades de Commonwealth: heures de travail par semaine, 46; jours de congé par semaine, un; dédit: défense aux journaux d'employer plus d'un cadet ou apprenti pour six journalistes en pied; en outre, le débutant doit suivre 4 heures par semaine un cours de journalisme pendant trois ans, et à moins de fautes professionnelles graves, le journal doit conserver à son service ledit débutant pendant trois ans, temps estimé nécessaire à un apprentissage de ce genre.

La profession est divisée en trois classes: classe A, salaire minimum de 12 livres par semaine; classe B, minimum par semaine, 9 livres; classe C, 8 livres. La moitié au moins de la rédaction doit appartenir à la classe B. Défense absolue d'employer quiconque ne fait pas partie du syndicat. Taxi, aux frais de la caisse, pour tout journaliste retenu au journal après minuit; transport en première classe de l'enquêteur spécial et de sa famille (sic) chaque fois que l'absence de celui-ci doit dépasser trois mois; trois semaines de vacances annuelles; le droit d'être malade avec paie entière trois mois par année sans être considéré du fait de cette absence involontaire; en cas d'accident de travail, l'indemnité peut atteindre 800 livres.

Ce contrat collectif semble supérieur à celui que vient de prescrire M. Roosevelt aux journaux de la

presque tous ont été recommandés par des ministres et députés canadiens-français.

Sans faire de fanatisme de race, nous plaçant au seul point de vue de l'efficacité de leur travail, nous réclamerons jusqu'au bout que tous les fonctionnaires fédéraux de notre province parlent et comprennent la langue de la grande majorité de nos cultivateurs. Nous demandons un jour à l'hon. M. Robert Weir, ministre de l'Agriculture à Ottawa, ce qu'il ferait si un vétérinaire ne parlant pas un mot anglais allait faire l'épreuve à la tuberculine de son troupeau laitier. Il nous répondit: "Je le mettrais à la porte à coups de pied, vous savez où..." C'est la recette que nous recommandons.

Albert RIOUX

L'INFORMATION DE DERNIERE HEURE

Albert de Belgique était un "véritable prince chrétien", dit le Souverain Pontife à des cardinaux

Sa Sainteté assistera à une messe solennelle qui sera célébrée à la chapelle Sixtine, le 28, pour l'âme du roi défunt

Bloc-notes

Une élection municipale

Québec vient d'élire une nouvelle administration municipale, dont le maire a été choisi entre cinq candidats. Une vigoureuse campagne s'est menée, et il y a eu tant de discours qu'il a fallu pendant les dernières heures de la bataille ouvrir un poste de radio particulièrement affecté aux candidats qui avaient, ou pensaient avoir quelque chose à dire. Le nouveau maire de Québec, élu avec l'appui des chefs du groupe hostile au

trust de l'électricité, dans le district, est professeur d'économie politique et avocat. Il a mené une campagne digne et sobre, et sa victoire, — il a 2,100 voix de plus que son concurrent le plus rapproché, — est la preuve qu'il existe un vif courant de mécontentement contre le régime précédent, tel que dirigé par M. Lavigne, qui a du reste eu 5,500 voix de moins que M. Grégoire. Ce n'est pas à dire que celui-ci trouvera le champ libre devant lui. Il n'a pas fait élire toute sa liste, et il aura à compter avec des conseillers dont la majorité, toutefois, lui paraissent, dit-on, sympathiques. Le plus sage de tous, ce fut M. Letourneau, sixième candidat à la mairie, qui sortit de la lutte à l'avant-veille de l'élection, assuré qu'il était de la défaite. Les citoyens de Québec vont maintenant voir à l'oeuvre M. Grégoire. De par sa formation, de par son caractère, il n'a rien du démagogue; c'est déjà la garantie qu'il voudra donner à sa ville un gouvernement municipal propre et sain, dans l'ensemble.

Choses de France

Les événements de Vienne, la mort tragique du roi de Belgique ont fait passer pour un temps à l'arrière-plan, dans les dépêches, les informations de France. M. Doumergue ayant consenti à former un nouveau cabinet et y ayant réussi, en faisant le bloc de plusieurs anciens premiers ministres et de gens assez hostiles les uns aux autres, dans certains cas, mais qui ont consenti à prendre part à un gouvernement d'union, les manifestations de la rue se sont calmées. Les Français attendent maintenant que ce donnera le régime Doumergue. Les avis sont assez partagés à ce sujet. Mais il y a le fait que M. Doumergue n'est plus du tout jeune, et que s'il peut tenir jusqu'après les prochaines élections générales, il n'est pas du tout certain de pouvoir durer ensuite bien longtemps. D'ici l'appel au peuple, aura-t-il le temps de rétablir l'ordre dans les finances françaises, de concilier les intérêts divergents de maints groupes qui s'affrontent, de nettoyer la politique active des gens tarés, douteux ou compromis qui l'embarrassent, de réhabiliter un tant soit peu les politiciens, d'inspirer aux électeurs confiance dans les gens qui voudront aller au Palais-Bourbon? Pourra-t-il obtenir les réformes d'ordre constitutionnel qui s'imposent, d'après lui, M. Tardieu et nombre d'autres, dans le régime politique présent, où les députés sont tout-puissants et où tout ministère dépend de leurs caprices? La tâche de M. Doumergue et de ses collègues est compliquée et d'accomplissement difficile. L'espoir de ceux qui croient en la république, c'est que, tous les obstacles prévus, M. Doumergue les vaincra et que l'incontestable puissance de rebondissement et de redressement du pays se manifestera une fois de plus au profit des institutions présentes. On veut les croire, mais l'avenir n'est ni si net, ni si clair qu'ils le pensent, ni si rassurant. L'électeur reste mobile; et la démocratie, en France, comme ailleurs, est gravement malade de tous les abus qu'elle a commis depuis des années.

G. P.

Ex-maire coupable de faux

Les Trois-Rivières, 20. (D.N.C.)

J.-E. Matteau, ancien maire de la Baie de Shawinigan, qui fut déqualifié il y a deux ans par un jugement de la Cour supérieure, a plaidé de culpabilité à une accusation de faux. Sa sentence sera prononcée lundi prochain. Matteau avait payé un compte à son médecin avec un chèque sur lequel il avait forgé la signature de John Dillon.

LES JEUNE-CANADA

A. ROSEMONT

Lire en page 10 le compte rendu de l'assemblée d'hier soir. LE RENOUVEAU DE L'ART ET DU GOUT

A lire en page 2, la première conférence de Dom Bellot.

CITE VATICANE, 20. (S.P.A.) — Le Souverain Pontife a dit à des cardinaux aujourd'hui que le roi Albert des Belges était un "véritable prince chrétien". Il leur a annoncé qu'il avait dit une messe pour l'âme du roi et il leur a demandé de faire de même. Le 28, une messe solennelle sera célébrée à la chapelle Sixtine pour l'âme du roi Albert. Le Souverain Pontife y assistera.

AU PALAIS ROYAL DE BRUXELLES

BRUXELLES, 20. (S.P.A.) — Les restes du roi reposent en chapelle ardente au palais royal. Leur translation de la résidence de Laeken au palais a eu lieu en présence d'une énorme foule que retenaient deux cordons de troupes. Il y a trois milles de la résidence de Laeken au palais royal de Bruxelles. Le futur Léopold III et son frère, le comte de Flandres, ont suivi à pied le cerceuil de leur père.

ILS QUITTENT LA CHAMBRE

Les deux députés communistes et quelques députés séparatistes ont quitté la Chambre avant que le premier ministre, le comte de Broqueville, eût commencé une allocution où il communiquait officiellement au Parlement la nouvelle de la mort du roi Albert et l'avènement du prince héritier.

A Ottawa

M. Bennett et la réciprocité de commerce avec les Etats-Unis

L'enquête des Onze commence aujourd'hui — La question du drapeau canadien

SUR LA MORT D'ALBERT DE BELGIQUE

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 20. — La journée parlementaire en été été une autre de plébs débats académiques si, en fin de soirée, le premier ministre, M. R.-B. Bennett, n'avait fait des déclarations intéressantes en réponse à une résolution de M. William Duff, député libéral de Guelph, préconisant la conclusion d'un accord de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

Comme les onze coups de l'ajournement allaient sonner, le premier ministre a présenté un amendement à la résolution de M. Duff et cet amendement résume les quelques remarques qu'il avait faites antérieurement:

"Le premier jour de mai 1933, le premier ministre a informé la Chambre que le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique avaient convenu de commencer une étude des moyens d'augmenter les échanges de marchandises entre les deux pays et de promouvoir par là non seulement une amélioration économique sur le continent nord-américain, mais aussi une amélioration

générale des conditions mondiales, et bien qu'aucune convention de commerce entre les deux pays n'ait encore été conclue, la Chambre approuve le gouvernement de continuer ses efforts dans cette direction."

L'amendement du premier ministre est bien plutôt une exposition de faits. C'est ce que M. Bennett fait lui-même remarquer. Il ajoute, en s'adressant à M. Duff, qui avait réclamé avec force la conclusion, dans le plus bref délai possible, d'un régime de réciprocité commerciale avec la république voisine: "Le Parlement canadien n'est pas le Congrès des Etats-Unis et il ne nous appartient pas de légiférer pour nos voisins. L'amendement que je présente est un exposé des faits tels qu'ils sont depuis ma dernière visite à Washington."

L'enquête des onze

L'enquête des Onze qui s'ouvre, aujourd'hui, sous la présidence de M. H.-H. Stevens, ministre du commerce, s'occupera de l'état de cho-

(Suite à la page 2)

Sir Hormisdas Laporte

La santé de sir Hormisdas Laporte, nous l'avons récemment laissé entendre, inspirait depuis quelques semaines de grandes inquiétudes. Ces craintes viennent d'être douloureusement confirmées: le vieil homme d'affaires est mort cette nuit. Il avait quatre-vingt-trois ans.

Sir Hormisdas Laporte est un magnifique exemple de ce que peuvent, joints à de beaux dons naturels, l'énergie et l'esprit de travail. Car ce n'est un secret pour personne que l'homme qui devait être président de banque, chef de l'une des plus puissantes maisons de commerce du pays, membre du Conseil Privé, maire de Montréal, président de la Saint-Jean-Baptiste, etc., a débuté dans les plus modestes circonstances. A dix-sept ans, il travaillait dans une fabrique de sous. C'est de là qu'il est parti; c'est de là qu'à force de travail, d'esprit d'initiative et de méthode, il a successivement gravi tous les degrés qui devaient le conduire aux sommets.

Du point de vue affaires seul, l'on pourrait dire que sir Hormisdas Laporte est un argument. Il atteste que nous pouvons, tout comme les Anglais, produire de très remarquables self made men. Mais sir Hormisdas ne fut point qu'un homme d'affaires éminent. Relativement jeune encore, il prit sa part de la vie publique sous des formes diverses. Il fut de la Saint-Jean-Baptiste, il fut du conseil municipal. Il aida à la fondation ou au développement de grandes entreprises canadiennes-françaises. Peu de vies ont été aussi fructueusement occupées que la sienne.

Sir Hormisdas Laporte était un chrétien de vieille roche.

Nous prions les siens d'agréer dans leur douloureuse épreuve l'hommage de nos très respectueuses sympathies. — O. H.

Carnet d'un grincheux

De tous ses candidats à la mairie, Québec donne la majorité au plus instruit. Rare exemple, en démocratie.

M. Taschereau, parlant de M. Houde, a dit vouloir la conversion du pêcheur et non sa mort. Spectacle à voir: M. Houde bûni par M. Taschereau.

Si la Chambre vote le bill David prohibant les extravagants concours d'endurance physique, M. Legault ne pourra plus, comme hier, faire trois longs discours d'affilée. Il jouissait de son reste, — mais les auditeurs n'en ont pas joui.

D'un seul bras. — M. Grégoire en perdait un dans un accident, jadis, — le nouveau maire de Québec a battu quatre concurrents, dont un s'appelait Lavigne.

La réciprocité commerciale avec les Etats-Unis ne nous vient pas vite. C'est que M. Bennett tient plus au commerce impérial qu'au commerce tout court.

Le trust de l'électricité, à Québec, n'a pas pavoisé, hier soir. Car la victoire de M. Grégoire, c'est l'indice du vent qui souffle contre le trust.

PAMPHILI

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages, accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet. Le DEVOIR-VOYAGES. 430 Notre-Dame Est. Téléphones HARbour 1241*

25 ans, 25,000
QUE CHAQUE LECTEUR NOUS
EN TROUVE UN AUTRE, ET LE
SUT SERA DÉPASSÉ.

Le renouveau dans l'art et le goût

Les dix points du programme de l'Arche

LE PREMIER COURS DE DOM BELLOT

Le premier des cours d'architecture religieuse moderne donnés par l'architecte Dom Belloc, avait réuni hier soir, à l'Ecole des Beaux-Arts, un auditoire imposant dans lequel on pouvait voir M. Charles Mallard, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, M. René Turck, consul général de France, M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal, M. Olivier Maurault, P.S.S., supérieur de l'Externat classique St-Sulpice.

Le grand artiste qu'est Dom Belloc a vite conquis son auditoire par la façon très simple, volontairement dépourvue d'expressions savantes, avec laquelle il a parlé du renouveau de l'art et du goût.

Comme nous l'avons déjà dit, le même dans ce journal, la devise de Dom Belloc est d'innover en architecture selon la juste tradition. Dans sa conférence d'hier soir, il a rappelé que la mission de l'art est de servir, d'être ordonné à un idéal. Dom Belloc ajoute que c'est précisément sur la justesse de cet idéal que doit se mesurer le goût. Le conférencier parle ensuite du bon et du mauvais goût en architecture. Il rend aussi hommage au précurseur qui fut Viollet-le-Duc dans l'architecture religieuse moderne.

Dom Belloc, faisant rapidement le procès de l'architecture religieuse, signale comme causes de la révolution dans le domaine des arts et de la déliquescence du goût à l'époque de la Renaissance; le renversement des valeurs intellectuelles et morales, l'individualisme, le divorce entre la raison et le sen-

timent, entre l'homme et l'artiste. Le goût est l'habitude du beau et du bien. Le respect pour le vrai; le péché nécessairement logique qui diminue la vérité et que s'installe l'amoralisme. L'hypocrisie du goût conduit au dévergondage artistique aussi sûrement que l'hypocrisie religieuse conduit à l'incrédulité.

Le programme de l'Arche

Le moine-architecte pense que la sagesse, en matière d'architecture religieuse moderne, se résume dans les dix points du programme de l'Arche qui sont les suivants:

10 — Nous ne nous inféodons à aucun style ancien et nous renonçons à copier pour éblouir les pasteurs d'autrefois parce que les pastiches ainsi obtenus manquent de qualités essentielles et ne répondent plus toujours aux besoins actuels. Mais nous ne nous interdisons pas l'utilisation des solutions anciennes demeurées bonnes, nous réservant le droit de les assouplir pour les faire servir à de nouveaux desseins.

20 — Nous n'avons ni à inventer un style moderne, ni à trouver un style personnel (ces deux mots d'ailleurs hurlent d'être accouplés, le style étant l'ensemble des formes trouvées par la collectivité à une époque donnée; on dit en effet le style d'une époque).

Le style moderne naîtra tout seul de nos tentatives collectives disciplinées par une même méthode de travail. Le devoir de chaque architecte est de reprendre les trouvailles des autres pour les perfectionner encore sans se préoccuper de la propriété artistique (invention de notre époque d'individualisme).

30 — Ni archaïsants, ni modernistes, nous essayerons de bâtir logiquement, de façon rationnelle, en donnant aux formes toute leur signification, toute leur expression, avec autant d'indifférence pour le désir d'innover que pour le souci de répéter une ancienne solution. Mais nous ne croirons pas que la logique suffise. A ce que nécessite la structure doit toujours s'ajouter la sensibilité, l'expression artistique.

40 — Nous voulons nous rattacher à la grande tradition française qui, pour nous, ne se limite pas au style précis de tel siècle glorieux, mais consiste dans un esprit général, dans un ensemble de principes de construction.

50 — L'œuvre d'art n'est pas conditionnée par le régionalisme, mais celui-ci peut être une source d'inspiration qu'il serait fou de dédaigner. Sensible dans les habitations rurales conditionnées, très directement par le climat, le régionalisme est beaucoup moins sensible dans les édifices d'ordre plus général, comme les églises, les hôpitaux, les gares, en un mot, les monuments publics, qui, de tout temps, se sont rattachés à un enseignement supérieur et général.

60 — Loin de les repousser nous accueillons, avec sympathie, tous matériaux, nouveaux, toutes productions industrielles, pourvu que ces matériaux soient sincères et honnêtes. Nous les emploierons dans leur sens et n'essaierons pas de diminuer leur rôle.

70 — Nous proscrivons énergiquement toute imitation du matériau par un autre, réprouvant résolument tout simulé, tout faux-semblant, tout ce que nous considérons comme un véritable mensonge artistique. Quand nous aurons à recourir ou à découvrir un matériau nous le ferons conformément aux règles qui régissent l'emploi du revêtement ou de la polychromie. Le placage doit conserver son aspect de placage. La polychromie doit être faite de tons volontaires harmonisés. Les matériaux artificiels comme le stuc, doivent être exprimés comme tels, c'est-à-dire sans joints.

80 — Notre syntaxe architecturale est faite des lois de l'art de bâtir telles qu'elles apparaissent aussi bien au Parthéon qu'à Notre-Dame d'Ainsi, au pont du Gard qu'au viaduc du Vau.

90 — Nous soumettons au programme imposé, nous ne ferons jamais intervenir une prétendue question d'art pour les compliquer ou les enrichir. Nous viserons à une économie raisonnée de la matière, loi de tout progrès.

100 — Dans la restauration des monuments anciens, nous ne restituons que ce qui peut être reconstruit facilement et à coup sûr. Pour le reste, nous nous contentons de réparer en nous interdisant tout pastiche archéologique. Et quand il faudra refaire, nous rétablirons en hommes de notre temps, soucieux d'harmoniser l'apport nouveau avec l'œuvre du passé et restant ainsi dans la véritable tradition de nos ancêtres qui, dans toutes nos églises notamment ne se sont jamais crus tenus de rééditer ou de pasticher.

Matière à réflexion

Comme nous le pouvons constater, le programme de l'Arche, ou plutôt le credo des architectes modernes, comme dit Dom Belloc, n'est pas de sagesse et il ouvre un vaste champ à la méditation. Les articles sont et dix de ce code, devront tout particulièrement faire réfléchir nos architectes canadiens et surtout certains marguilliers de nos paroisses, le plus souvent les grands responsables de la laideur de certains temples religieux: "Proscrivons énergiquement toute imitation du matériau par un autre"; "Restaurens les monuments anciens mais ne restituons que ce qui peut être reconstruit facilement".

Il nous semble que si l'on s'en tenait aux "Dix commandements" de l'Arche, nous constaterions vite une amélioration sensible dans l'architecture religieuse, nous ne pourrions plus appeler le siècle d'architecture que nous traversons, un siècle de mensonges et d'imitation. Le prochain cours de Dom Belloc, illustré lui aussi comme celui d'hier soir, traitera des conditions d'un vrai style. Nul doute que la seconde conférence de l'architecte bénédictin attirera une foule encore nombreuse.

Lucien DESBIENS

A Ottawa

(Suite de la première page)

ses qui a été révélé, l'an dernier, lors de l'enquête parlementaire sur l'industrie du lait.

Le premier ministre, M. Bennett, l'a déclaré lui-même hier, aux Communes, en réponse à une interpellation de M. P.-A. Séguin, député libéral de l'Assomption-Montclair, qui demandait si le gouvernement avait l'intention d'apporter sans retard remède à cet état de choses, "en prenant les moyens de réduire à un chiffre raisonnable les profits de l'entrepreneur, de manière à faire bénéficier d'autant le producteur et le consommateur".

A propos du lait encore, le ministre du travail, M. Gordon, a appris à M. Martial Rhéaume, député de Saint-Jean et Iberville, que l'enquête parlementaire de l'an dernier a coûté à l'Etat \$7,862.65. Cette somme se répartit ainsi: publication quotidienne de la preuve en anglais, \$2,754.74; traduction et publication du livre bleu en français, \$3,800.91; indemnités aux témoins, \$1,306.99. La commission d'enquête n'avait retenu les services d'aucun avocat.

Ce ne sont donc pas les enquêtes qui nous auront manqué sur l'industrie du lait. L'an passé, il en a coûté près de huit mille dollars à l'Etat pour tenir une enquête qui a parfaitement démontré que producteurs ruraux et consommateurs urbains sont odieusement exploités par les trusts qui font le commerce du lait. Là-dessus, les rapporteurs de l'enquête ont été très explicites. On aurait pu s'attendre à ce que les autorités compétentes donnassent suite à leurs recommandations.

Au lieu de cela, voici que l'on veut reprendre la même enquête. Si c'est pour aboutir aux mêmes résultats que l'année dernière, à quoi bon? D'aucuns se le demanderont, tant parmi les producteurs que parmi les consommateurs.

Les Onze auraient pourtant bien assez à faire, puisqu'on leur demande d'examiner la situation financière, commerciale, industrielle du pays, en somme toute la question économique canadienne, sans s'embarasser de reprendre par le menu détail une enquête déjà faite et apparemment concluante. Mais la politique, en régime démocratique, a de ces mystères.

Le feu roi des Belges

Au début de la séance, le premier ministre, M. Bennett, le leader de l'opposition, M. King, et le leader de l'extrême gauche, M. Robert Gardiner, ont fait l'éloge du roi des Belges, Albert Ier, qui vient de mourir si tragiquement.

Tous les trois ont tenu à souligner que chez Albert Ier, l'homme était aussi grand que le roi; et aussi que le Canada a des raisons particulières de participer au deuil de la Belgique. C'est en territoire belge, défendu d'abord par Albert Ier, que tant de Canadiens sont morts au cours de la guerre de 1914.

Des débats académiques

Après cela, la routine expédiée, la Chambre a passé la plus grande partie de sa journée, jusqu'à la résolution Duff, en des débats académiques. Il paraît que c'était le dernier lundi dont les députés pouvaient disposer entièrement pour soumettre leurs vœux et leurs résolutions. Ils en ont profité.

Nous avons eu des débats, qui n'auront d'ailleurs aucune conséquence d'ordre pratique, sur l'opportunité d'augmenter les droits de passage dans nos canaux; celle d'adopter un drapeau national, sur d'autres questions de moindre importance.

Les canaux

Le parrain de la résolution à propos des canaux, le Dr Peter McGibbon, est député de Muskoka, circonscription ontarienne qui se trouve dans la région de la baie Georgienne. On comprend que la question des Grands Lacs intéresse d'une façon particulière.

Quant les conservateurs étaient dans l'opposition, le Dr McGibbon, député depuis 1917 — l'année du vote des soldats, et le Dr McGibbon, un major de la guerre — paraît très fréquemment. On l'entend moins depuis que son parti est au pouvoir.

Ca n'est pas précisément un droit de passage pour les navires qui se servent des canaux mais un impôt sur toutes les marchandises expédiées par les canaux que le Dr McGibbon suggère. Il considère que nos canaux nous ont coûté bien cher et ne nous rapportent pas grand chose; que les gens des Etats-Unis s'en servent autant et même plus que nous, sans payer cependant, en vertu de traités qui ont été conclus. Ces traités stipulent que les navires des Etats-Unis jouissent du même traitement que les navires canadiens. Sans rien changer au régime établi, que l'on impose les marchandises qui

passent par les canaux et l'Etat canadien touchera un revenu substantiel, dont une bonne part lui sera versée par cales des Etats-Unis.

Deux libéraux, autant de conservateurs, s'expriment sans ambages contre ce projet. L'un des libéraux, M. Brown, de Lisgar, dit que l'impôt suggéré serait au détriment des ports océaniques de l'Est canadien et à l'avantage des ports de la côte du Pacifique. Le libéral prendrait la route de l'Ouest pour être transporté ensuite par des cales traversant le canal de Panama.

Le Dr Manion, qui est ministre des Canaux autant que des chemins de fer, est absolument opposé à la résolution. L'impôt qu'elle propose divertiirait le trafic vers les ports du Pacifique, ceux de la côte atlantique des Etats-Unis, par le canal de l'Erie, et vers le port de Churchill. Ce serait, dit-il, un vilain coup au port de Montréal.

Le Dr Manion dit encore que les chemins de fer ne se plaignent pas de la concurrence que leur est faite par le transport fluvial, à travers les canaux. En tant que l'Etat fédéral est concerné, les canaux ne lui ont pas coûté plus cher que les chemins de fer. Ceux-ci ont reçu de substantiels octrois. Des félicitations au Dr McGibbon, pour avoir soulevé un débat aussi intéressant, mais le ministre l'invite à retirer sa résolution.

Le Dr McGibbon obtempère, après avoir dit cependant que l'on a tort de ne pas prendre sa résolution plus au sérieux.

Le drapeau

C'est un conservateur colombien, M. C. H. Dickie, de Nanaimo, qui propose cette année, que le Canada se donne un drapeau bien à lui. Cette question du drapeau est en effet le sujet d'un débat annuel.

La proposition de M. Dickie, bien que celui-ci soit conservateur, ne surprend pas trop. Ce député est d'une province où l'Association des Canadiens de naissance exerce une certaine influence. C'est même en Colombie que l'association a vu le jour. Nous sommes à la veille ou à l'avant-veille d'élections générales et M. Dickie n'est pas sans le savoir.

Le Canada, constate-t-il, est le seul Dominion à n'avoir pas son drapeau à lui. L'Union Jack est le drapeau de tout l'Empire mais non pas le nôtre en particulier. Il ne saurait être question d'un drapeau pour le Canada sans que l'Union Jack y figure mais le Canada devrait avoir son drapeau distinct. Par exemple, l'Union Jack et la feuille d'érable sur fond bleu.

Un libéral, M. Macintosh, de Battleford-Saskatoon, tout en appuyant la résolution, reproche à M. Dickie d'arriver bien en retard. Il revendique le mérite d'avoir proposé l'adoption d'un drapeau canadien, à plusieurs reprises déjà, notamment en 1931 et en 1933, "alors que le député de Nanaimo était muet comme une huître".

Ce qui a, comme de raison, pour effet de relever le débat, de le hausser, à la hauteur d'une hampe. Plusieurs conservateurs se proposent contre la résolution. Finalement, un autre conservateur propose l'ajournement du débat. Il faut prendre le vote. L'ajournement est décidé par 64 voix contre 49. Neuf conservateurs ont voté contre l'ajournement, MM. Mullins (Marquette), R. S. White (Mont-Royal), Lafliche (Richmond-Wolfe), Dickie (Nanaimo), Ernst (Lunenburg), Mackenzie (Winipeg-Nord-Cent), Sitt (Nelson), et Stitt (Selkirk).

Ce sont comme qui dirait des conservateurs qui tiennent à un nouveau drapeau.

Emile BENOIST

Les cours de M. l'abbé Groulx

LE PREMIER VOYAGE DE JACQUES CARTIER

"Quelles raisons nouvelles ou quelles circonstances ont déterminé François Ier à cette expédition vers le Nouveau-Monde? Qui était-ce que Jacques Cartier? Quel fut le bilan de l'expédition? Cartier a-t-il vraiment découvert le golfe Saint-Laurent? Son voyage ne fut-il pas un échec? Peut-on considérer ce premier voyage comme une prise de possession effective de la région du golfe par la France? Et sous quel aspect la France du seizième siècle s'est-elle révélée au Nouveau-Monde?"

Tels sont les points d'interrogation auxquels M. l'abbé Groulx s'efforcera de répondre dans son prochain cours public d'histoire du Canada.

Ces cours aura lieu jeudi soir, à huit heures et quart, dans la salle des cours publics de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis.

Entrée libre. Dames et messieurs sont parélement invités.

Jeudi soir

LES JEUNE-CANADA A MAISON-NEUVE

Sur l'invitation de plusieurs hommes d'affaires en vue de l'est, les Jeune-Canada tiendront une réunion publique au marché Maisonneuve, le jeudi soir 21 février. Ils y traiteront des trusts, invitation spéciale est faite aux clubs ouvriers de l'est de Montréal.

Prendront la parole, pour les Jeune-Canada, MM. André Laurendeau, Paul J. Gagnais, Georges-Etienne Cartier et Paul Simard. M. Philippe Aubé, avocat, remerciera les Jeune-Canada et traitera de l'industrie et du commerce canadiens-français.

Les dames, accompagnées ou non, auront des places réservées.

A Québec

(Suite de la première page)

les terres de la couronne demeurent indéfiniment, cela revient à dire que ces terres publiques seront aliénées indéfiniment au profit de particuliers et de marchands de bois.

C'est violer un des principes généraux de nos lois qui décrète que les droits sur nos terres publiques sont imprescriptibles, ainsi que le

Traitement de beauté

pour rideaux ternis et changés

Si l'aspect de vos rideaux vous contrarie, cette expérience d'une dame de Toronto pourra peut-être vous être utile. "Les rideaux de mon intérieur étaient tellement gris et changés par la poussière, la fumée et la lumière que je détestais les regarder. Ils étaient pourtant encore parfaitement bons et je ne pouvais m'en procurer de neufs. Un pharmacien me dit de les passer aux Teintures Diamond. Il ajouta que sa femme avait obtenu un succès merveilleux avec ces teintures, lesquelles contiennent en plus forte proportion les plus pures teintures d'aniline. J'en fis usage et mes rideaux paraissent absolument comme neufs, tellement ils sont brillants et de riche couleur." Employez les Teintures Diamond, "avec ébullition", pour donner des couleurs foncées et durables, et les Diamond Tints "sans ébullition" pour nuancer en teintes pâles. Les deux donnent d'excellents résultats. A toutes les pharmacies, 15c.

DIAMOND DYES

FABRIQUES AU CANADA

Meilleures, parce que plus riches en anilines pures.

déclare formellement l'article 2213 de notre code civil.

Mais il y a plus encore.

Les hypothèques du passé

Non seulement pourra-t-on enregistrer cette hypothèque sur nos terres publiques, dont le gouvernement reconnaît désormais le principe, pour les hypothèques à venir, mais on pourra enregistrer toutes les hypothèques illégales du passé sur nos terres publiques — elles n'étaient pas en effet reconnues par la loi.

Voyons en effet ce que dit le bill. On y lit d'abord à l'article 2: "Les cessions, transports, hypothèques et autres droits réels ainsi enregistrés ont effet à compter de leur enregistrement, à l'encontre de ceux qui ne l'ont pas été ou qui ont été subsequmment présentés pour l'être".

Puis on lit ce qui suit et qu'on voudra bien suivre attentivement: "Nul permis n'est accordé pour une période de plus de douze mois; mais tout permis est sujet à renouvellement conformément aux règlements faits de temps à autre par le lieutenant-gouverneur en conseil".

"Le renouvellement d'un permis en vertu des dispositions précédentes est, en ce qui concerne les terrains visés par ce renouvellement, la continuation du permis originairement émis, et le permis renouvelé, à l'égard de ces terrains, est censé avoir existé sans interruption depuis la date de l'émission du permis originaire".

Qu'est-ce à dire sinon que lorsque le concessionnaire enregistrera son droit d'exploitation, avec droits réels, hypothèques, il enregistrera tous ces droits et privilèges à partir du temps où le permis originaire aura été donné par le département des Terres et Forêts.

Enfin le bill s'occupe quant aux dispositions de l'enregistrement, les clauses du code civil. Le bill a donc un effet rétroactif qui permettra de légaliser des hypothèques jusque là illégales, à partir du jour où un permis de droit de coupe aura été donné par le ministre.

Ainsi un moyen de cette disposition nouvelle, il sera possible d'enregistrer et de rendre valables toutes hypothèques, droits réels, etc., de l'ancienne *Canada Paper and Power*, de laver la faille de cinquante millions de dollars, de la liquider aux dépens des terres publiques de la Couronne.

Surcapitalisation sanctionnée

On sait que les compagnies qui exploitent le domaine public forestier de la Couronne ont vendu au public des débiteurs pour des montants énormes. Ces débiteurs étaient garanties en somme par la concession forestière. Or cette garantie ne valait rien puisqu'elle n'était pas reconnue par la loi, et si peu reconnue qu'en fabriquant une nouvelle loi on tient à déclarer que, désormais, on pourra enregistrer ces hypothèques.

Ces débiteurs ont donc été émis, pour une somme beaucoup plus considérable qu'ils auraient dû l'être. Il y a donc eu surcapitalisation des débiteurs et c'est cette surcapitalisation que le nouveau bill sanctionne, en accordant un privilège nouveau, en l'invitant même, à même notre domaine forestier, en marge des règles de notre code civil qui déclare que les terres publiques sont imprescriptibles.

On a dit que notre épargne populaire avait été engloutie dans la surcapitalisation et les stocks gonflés des compagnies. Or ces dispositions nouvelles favoriseraient maintenant la surcapitalisation des débiteurs à même nos ressources naturelles.

Les ouvriers, petits bourgeois qui ont acheté des actions communes dans le capital mille de compagnies papetières et qui n'ont pas été protégés, ne retireront rien de ce bill, car ils n'avaient aucune garantie d'enregistrement. Mais on accorde par exemple pour les débiteurs vendues pour la plupart à un groupe privilégié, des privilèges avec effet rétroactif, refusés aux porteurs d'actions ordinaires.

Le bill permet de faire payer à même notre domaine forestier les aventures ruineuses des financiers-papetiers.

Aura pour effet de fermer à la colonisation et à l'industrie d'immenses étendues de notre territoire forestier du moment qu'elles seront grevées d'hypothèques.

En plus, non seulement on aura toléré l'émission de débiteurs pour des millions et des millions, alors qu'elles ne pouvaient porter hypothèque, mais on les validera par la nouvelle loi. Curieux encouragement à donner.

Il y a quelques années, vers 1926 ou 1927, le gouvernement a adopté une loi qui permettait aux compagnies d'hypothéquer des biens futurs. Mais ceux qui engageaient leurs capitaux sur des biens éven-

HOTEL QUEEN'S

MIEUX QUE JAMAIS

Repas du midi: 40c.—50c.—65c.

Repas du soir: 50c.—75c.—90c.

Cafeteria: 38c.

uels ne risquaient que leur argent. Avec ce bill, on émettra des obligations sur des biens futurs et si l'entreprise faillit, on réglera avec le domaine public forestier.

Enregistrés au bureau du ministre

Jusqu'ici le ministre tenait un mémoire des concessions forestières et des concessionnaires successifs, pour sa propre comptabilité personnelle. Cet enregistrement se limitait purement aux transports de droits d'exploitation. Autrement dit, le ministre voulait avoir une liste de ses débiteurs. Le ministre déterminait comment les entrées seraient faites, mais la chose n'avait évidemment qu'une importance secondaire, puisque le livre d'entrées servait simplement à titre de renseignements.

Mais les marchands de bois devaient, s'ils voulaient bénéficier des avantages de l'enregistrement civil, aller au bureau d'enregistrement régulier et y faire enregistrer leurs droits, etc.

Or, la clause 5 du bill dit que si les droits réels, hypothèques, droits d'exploitation n'ont pas encore été enregistrés, suivant les dispositions du code civil, avant la mise en vigueur de la nouvelle loi, on pourra les enregistrer au bureau du ministre dans les douze mois qui suivront la mise en vigueur de la nouvelle loi.

Ainsi donc, désormais, les marchands n'auront plus à s'occuper d'enregistrer leurs droits réels, hypothèques, etc., sur les concessions forestières. Ils n'auront qu'à faire leur entrée dans le bureau du ministre.

Au caprice du ministre

Et comme c'est le ministre qui choisit les modalités d'enregistrement et qu'il peut les modifier à son caprice, il s'ensuit donc que si ces transports ou hypothèques ou droits réels ne sont pas enregistrés suivant la forme prescrite par le ministre ils sont considérés comme non enregistrés avec tous les inconvénients qui peuvent se produire.

De même, les marchands qui, pour faire valoir leurs droits, devaient aller au bureau d'enregistrement général pour y consigner leurs droits réels, hypothèques, etc., avec tous les détails, ne seront plus tenus de le faire.

Or, l'enregistrement, pour la bonne expédition des affaires, est de toute première importance. Un de ses principes fondamentaux réside dans le fait que celui qui a le premier enregistré ainsi son droit a priorité sur tout autre. Et, afin qu'il n'y ait pas de confusion, on exige que ces enregistrements soient complets, avec tous les détails possibles, numéros du cadastre, etc., afin que les parties intéressées puissent obtenir tous les renseignements désirables et complets avant de conclure un marché. Désormais, cette obligation n'existe plus pour ce qui a trait à l'exploitation des concessions forestières et les droits y attachés.

On peut même se demander, à cause du vague voulu de la loi, si ces prescriptions ne s'appliquent pas aussi aux terres publiques qui sont sous billet de location et n'ont pas encore de lettres patentes.

Et comme nous l'avons indiqué, puisque le ministre a droit de modifier à son caprice la modalité d'enregistrement relatif aux concessions forestières, pour droits réels, hypothèques, etc., on donne au ministre des terres et forêts le droit d'amender comme il l'entend les dispositions du code civil édictées pour la protection des parties contractantes et des tiers. Nous n'aurons plus quant aux concessions forestières et les droits y attachés, la stabilité et la sécurité d'articles précis s'appliquant à tout le monde et connus de tous par notre code civil, car l'enregistrement sera incertain quant au mode, quant à la forme et subordonné à la discrétion même abusive du ministre des terres.

Un exemple pour illustrer

Pour résumer toute la discussion et en faire comprendre la portée, supposons un bon propriétaire qui loue sa ou ses maisons à des locataires. Afin de ne pas causer d'embrouillemens, il tient une petite comptabilité à lui, portant les noms de ses locataires et des sous-locataires de ses locataires.

Voici qu'un locataire entreprenant se dit: Il me faut de l'argent, je vais en obtenir en hypothéquant la maison de mon propriétaire. L'hypothèque évidemment ne vaut rien. Un sous-locataire également pressé d'argent se fait le même raisonnement et dit à son tour: Je vais hypothéquer la maison du bonhomme, bien qu'elle ne m'appartienne pas.

Evidemment, toutes ces hypothèques ne valent rien.

Mais, un jour, le proprio, pris d'un zèle évangélique, se dit: "C'est-y tout de même de valeurs; mes locataires et sous-locataires ont hypothéqué ma maison. Ils n'en ont pas le droit, car rien n'est mes baux ne le leur permet. Mais ceux qui ont été assez bêtes de leur prêter de l'argent sur la foi de ces hypothèques saugrenues, qu'est-ce qu'ils vont devenir? Non, il faut les sauver".

Et le proprio, devenu complètement fou, envoie un avis aux locataires et sous-locataires: "Venez enregistrer vos hypothèques prises sur ma propre maison et je les reconnaitrai".

M. Taschereau peu favorable

Avec le bill, qui a de grandes chances d'être rejeté, car on dit que le premier ministre n'y est

guère favorable, le gouvernement de la province fait exactement comme ce propriétaire maubou.

Il loue des terres publiques. Les locataires, sans se gêner, hypothèquent les concessions. C'est illégal mais n'importe. Les sous-locataires suivent ce bel exemple et voilà à un moment donné, des milliers de citoyens qui contre argent sont nant, ont des débiteurs garantis par des hypothèques illégales. La garnement se dit: "J'aurais pu du laisser faire mes locataires. Ils ont fait comme ce notaire qui condamnait ses bêtises de clients devant l'église Notre-Dame, sur la Place d'Armes, et leur disait: mon ami, ton argent est placé en première hypothèque sur cette grosse bâtisse-là. Mais enfin, c'est bien dommage. Allons, nous allons reconnaître ces hypothèques illégales. Ça va aliéner le domaine public, mais tant pis".

C'est la troisième fois que les marchands de bois tentent de s'approprier à demeure le domaine forestier de la province. Réussiront-ils cette fois?

Arrêtés ministériels validés

Enfin, il y aurait à considérer la clause du bill qui décrète que les concessionnaires forestiers versent leurs droits de coupe automatiquement renouvelés, tant qu'ils observeront les règlements.

Cela signifie donc que, désormais, il sera impossible de distraire un seul lot d'une concession forestière, soit pour la colonisation, l'industrie, etc. On valide par là tous les arrêtés ministériels qui accordent des réserves forestières pour cinq, dix, vingt-cinq et cinquante ans.

Le moins qu'on puisse dire c'est que voilà une étrange politique générale dans un temps où l'on devrait pousser à la colonisation et au retour à la terre, et supprimer tous les obstacles susceptibles d'entraver ce mouvement sauteur.

Alexis GAGNON

Articles modifiés

Voici les articles de la loi générale que modifie le bill 43, sur la permanence des droits de coupe:

Il est tenu dans le bureau des terres de la couronne un registre fait en la forme jugée convenable par le ministre, dans lequel sont enregistrés sommairement, à la demande des parties intéressées:

10 Les transports faits par les premiers acquéreurs ou concessionnaires, des droits qu'ils possèdent sur les terres publiques acquises par vente, concession location, bail ou permis d'occupation, et pour lesquelles des lettres patentes n'ont pas encore été octroyées;

20 Les transports faits par les héritiers ou ayants cause de tels premiers acquéreurs ou concessionnaires, si les titres en vertu desquels ils ont droit à la possession de ces terres ont été dûment enregistrés en vertu de la présente loi, ou si leurs noms y ont été substitués par le ministre dans les livres de son département;

30 Les transports effectués par le moyen de la vente faite sous l'opération du code municipal pour taxes;

40 Les transports faits par le moyen de vente par autorité de justice, dans les cas où cette vente peut se faire légalement et si elle est faite sur le premier acquéreur ou sur ses héritiers ou ayants cause au désir du paragraphe 2 du présent article.

Les officiers procédant aux ventes mentionnées aux paragraphes 3 et 4 du présent article doivent sans délai en donner avis au ministre. (S. R. 1909, 1563).

Article 39. Les transports ainsi enregistrés ont effet à compter de leur enregistrement, à l'encontre de ceux qui ne l'ont pas été, ou qui ont été subsequmment présentés pour l'être. S.R. (1909) 1569, article 70. Nul permis ne doit être ainsi accordé pour une période de plus de douze mois à compter de la date de son octroi, et si, par suite de quelque inexactitude d'arpentage ou par suite de toute autre erreur ou cause quelconque, un permis se trouve comprendre des terrains désignés dans un permis d'une date antérieure, le dernier permis en date devient nul et de nul effet, en autant qu'il peut déroger à celui qui a été accordé précédemment.

Le possesseur ou propriétaire du permis ainsi devenu nul et de nul effet n'a aucun recours quelconque contre le gouvernement pour indemnité ou compensation à raison de cette annulation.

76. Tout permis de coupe renouvelé dans le délai accordé par les règlements a son effet du 1er mai précédent.

Docteurs, Consultez !!!

Les Grands Constructeurs de France

Compagnie Générale de Radiologie

Rayons X

Tout électrique médical

—Gallois et Cie—

Ultra-Violet — Quartz — Infra-Rouge

Lampes rectrices pour salles d'opérations

— CALENDRIER —

Demain: MERCREDI, 21 février 1934
 Q. Temps, JEUNE, de la fièvre.
 Lever du soleil, 6 h. 53.
 Coucher du soleil, 5 h. 36.
 Coucher de la lune, 1 h. 42 a.m.
 Dernier quart, le 7, à 23 h. 28 m. du matin.
 Nouvelle lune le 13, à 2 h. 49 m. du soir.
 Premier quart, le 21, à 1 h. 11 m. du matin.
 Pleine lune, le 30, à 1 h. 37 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —

BEAU ET FROID
 MAXIMUM ET MINIMUM
 Aujourd'hui maximum 6.
 Minimum aujourd'hui 4.
 Même date l'an dernier 42.
 BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.90. 11 h. a.m.
 29.85.
 Midi: 29.75.

Les jugements rendus par des juges
morts avant d'avoir pu les signerLe comité des bills publics de l'Assemblée
législative réfère la question au barreau

QUEBEC, 20. (D.N.C.) — Une discussion très intéressante, au sujet de certains jugements rendus par des juges qui sont morts avant d'avoir pu les signer, a eu lieu ce matin au comité des bills publics, présidé par le premier ministre.

Finalement, aucune décision n'a été prise et M. Taschereau a décidé d'envoyer le bill au bâtonnier du barreau de la province qui doit se réunir en assemblée générale aux Trois-Rivières, samedi de cette semaine. Le Barreau pourra alors l'étudier et faire part de ses conclusions au gouvernement, qui agira en conséquence.

Le premier ministre a fait remarquer au comité que deux juges sont morts récemment à Montréal et qu'ils ont laissé un grand nombre de jugements non signés. Plutôt que de recommencer toutes les procédures, parfois coûteuses, d'un autre procès, le procureur du district de Montréal a suggéré que la législature permette à un autre juge de signer le jugement du magistrat défunt, s'il est convaincu que le jugement qu'on lui soumet est bien celui rendu par le magistrat défunt.

Le chef de l'Opposition, M. Duplessis, a jugé que c'était là un projet de loi qui pourrait prêter à des abus. Il a de plus remarqué que, dans des cas semblables, les avocats iront peut-être en appel et qu'il faudra recommencer la cause, de toutes façons.

Toutefois, comme il semblait y avoir un doute dans l'esprit de tout le monde, il fut décidé de soumettre le projet à l'assemblée générale du Barreau.

La grande enquête économique d'Ottawa

Le commissaire enquêteur, devant la commission
parlementaire, jeudi, expliquera la procédure
que l'on suivra

Ottawa, 20 (D. N. C.). — Le commissaire enquêteur de la Commission de la Chambre des Communes qui fera une grande investigation sur les achats massifs, et sur les causes de l'écart entre les prix touchés par le producteur et les prix payés par le consommateur, sera à la séance de la Commission jeudi prochain et expliquera la procédure que l'on suivra au cours de l'enquête afin de recueillir tous les renseignements nécessaires pour comprendre le problème.

Des techniciens

La séance d'aujourd'hui n'a duré que trente-cinq minutes et a été consacrée entièrement à l'organisation préliminaire, chose absolument nécessaire et passablement difficile pour une enquête de cette envergure et de cette importance. On a décidé de s'adjointer, en plus d'un avocat et d'un comptable, les techniciens du commerce et de la production afin de conseiller la commission.

Le salaire minimum

On a décidé aussi de prioriser les

Pour un médecin
canadien-français

La mort du regretté docteur Genest laisse à Légal, Alberta, une situation vacante. Il y a là, nous écrit-on, cinq cents familles canadiennes-franaises qui seraient heureuses de recevoir un médecin de leur langue.

On peut demander des renseignements à M. Albert Muller, secrétaire de l'A. C. F. A., à Légal, Alberta.

Le golf en Allemagne

Weisbaden, Allemagne, 20 (S.P.A.). — Le gouvernement Hitler a décidé de populariser le golf en Allemagne. Il a déjà pris des mesures à cet effet.

Mise en demeure
à Dollfuss

Le chef des nazis autrichiens somme le gouvernement de Vienne d'admettre des nazis dans son sein d'ici midi, le 28

Vienne, 20. (S.P.A.). — Le gouvernement Dollfuss a reçu ce matin le texte d'un discours où le chef des nazis autrichiens, M. Théodor Habicht, qui vit en exil à Munich, le met en demeure d'admettre des nazis dans le gouvernement de l'Autriche, d'ici le midi du 28. Il a interdit aux journaux de publier ce texte ou de le commenter.

Le gouverneur de la Carinthie, un nazi, M. Kernmayer, a refusé aujourd'hui de résigner sa charge.

Rome, 20. (S.P.A.). — Le gouvernement italien a fait dissoudre une association naziste à Trieste, après avoir confisqué 350 bombes à un Allemand et à deux Autrichiens.

Départ de 94 colons
pour l'Abitibi

Un nouveau groupe de colons-chômeurs comptant 94 personnes partira demain soir par le Canadien National pour l'Abitibi. Dans le groupe il y aura 28 chefs de famille qui s'établiront à Lois, trois à Noranda et deux à Villeminot. Il y aura six familles à destination de Lois, deux à destination de Noranda et deux à destination de Villeminot.

M. J. E. Laforce, agent général de la colonisation, accompagnera les nouveaux colons. M. l'échevin Léon Trépanier fera aussi le voyage pour aller distribuer la-bas du linge et des outils qui lui ont été donnés par les colons-chômeurs.

Le train des colons partira demain soir de la gare de la rue Moreau, à 6 h.

Le service aéropostal
aux Etats-Unis

Washington, 20 (S.P.A.). — Enlevés aux firmes qui en étaient chargées depuis plusieurs mois, les services aéropostaux de l'intérieur du pays sont maintenant confiés à l'aviation militaire. Mais les mauvais temps retiennent les avions au sol dans l'est, depuis plusieurs heures.

Les firmes qui viennent de perdre le transport du courrier déclarent qu'elles sont forcées de congédier des employés, de réduire les salaires et de restreindre leurs services commerciaux.

M. Philie

En réponse à une interpellation hier au conseil, M. Gahias a dit que l'administration est en excellents termes avec M. Philie. M. Biggar avait demandé si la rumeur était fondée qui disait que l'exécutif essayait de se débarrasser du directeur des finances. M. Gahias a dit qu'il n'y a pas la moindre difficulté. Mais M. Philie est malade et ne veut pas prendre de repos, et je crois que le conseil devra le forcer à prendre un mois de congé.

Une causerie
de M. Montpetit

M. Edouard Montpetit donnera une causerie radiophonique demain soir à 7 h. 30 au poste C. K. A. C., sur l'œuvre de la Soupe, dirigée par les religieuses de la Providence.

Les scouts allemands

Berlin, 20 (S.P.A.). — Le chef de la jeunesse naziste, M. Baldour von Schirach, a dissous aujourd'hui l'association des scouts allemands, qui est, a-t-il dit, devenue inutile.

Les échevins
à Québec

Vingt-deux s'y rendent pour participer à l'étude du bill de Montréal

Les échevins partent ce soir pour Québec afin de participer à l'étude du bill de Montréal devant le comité des bills privés demain. Dix-neuf partiront par le train de cinq heures du Pacific Canadian; ce sont MM. Lalancette, Savard, Hogan, Schubert, Fortin, LeSage, Dupuis, Seigler, Schwartz, Arcand et Mme Arcand, Bell, Brunet, Caron, Demers et Mme Demers, Filion, Briens, Papineau, Legault et Monette.

Deux partiront par le train de 11 heures du Pacific Canadian, MM. Deguire et Goyette. M. Gahias est déjà rendu à Québec.

MM. Honoré Parent, directeur des services municipaux, et Guillaume Saint-Pierre, avocat en chef de la ville, partiront par le Canadien National.

Le meurtre de
Maud Asch

Québec, 20 (D.N.C.). — Nelson Phillips n'a à répondre, pour le moment, que du meurtre de Maud Asch vu que le corps de Marguerite n'a pas encore été retrouvé. L'acte d'accusation qui lui a été lu à l'ouverture de la séance de ce matin ne mentionne qu'une accusation. Le substitut du procureur général, Me Valmore Bienvenue, a exposé les faits à la connaissance du jury et la Cour a commencé à entendre les témoignages. Deux témoins ont été entendus: MM. Jérôme Bond, pêcheur de Gaspé, et Joseph-Edmond Gauthier, détective provincial.

L'enquête de Rahard
fixée au 27

Le juge Lacroix, a rejeté la motion déclinatoire présentée par le procureur du ministre protestant, Victor Rahard, accusé de libelle blasphématoire, et a fixé au 27 l'enquête dans cette cause.

Trois ans de prison

Le juge Monet a condamné Gérard Lévesque à trois ans d'emprisonnement pour vol avec effraction perpétré dans un établissement commercial de la rue Mont-Royal.

La cause de St-Martin

Le juge Perrault a ajourné à demain la cause d'Albert Saint-Martin, communiste, accusé de libelle blasphématoire et d'avoir incité des chômeurs à résister à des agents de la paix dans l'exercice de leurs fonctions.

Accusés d'avoir allumé
un incendie

Mme Henri Guilbault, Wilfrid et Gérard Paré, qui ont plaidé culpabilité ce matin devant le juge Perrault pour avoir criminellement allumé un incendie à Verdun la semaine dernière, recevront leur sentence le 27 février prochain tandis que Louise Legault, accusée de la même offense, subira son examen volontaire le 27 également.

M. Sévère Godin

M. René-T. Leclerc, décédé la nuit dernière, avait récemment démissionné du Conseil de perfectionnement de l'École des Hautes Etudes commerciales. On nomma à sa place M. Sévère Godin, nouvellement élu vice-président de la Montreal Light, Heat & Power.

Au conseil
municipal

L'enlèvement de la neige

La motion suivante sera présentée à la prochaine séance du conseil municipal:

Attendu que des secours directs sont distribués dans la cité à environ 45,000 chefs de familles, dont un grand nombre sont capables et désireux de travailler à l'enlèvement de la neige des rues;

Attendu qu'il est payé environ \$1,500,000 par mois pour entretenir ces familles dans une oisiveté pour laquelle elles reçoivent une rémunération et ce, dans bien des cas, à l'encontre de leurs desirs;

Proposé par l'échevin Biggar, appuyé par l'échevin Weldon, Que le comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de mettre immédiatement fin à cet état de choses anormal.

Hier après-midi

Hier après-midi, après avoir disposé du budget, en en confiant la solution au prochain conseil, les échevins sont revenus à l'article des interpellations. M. Gahias a dit à M. Lesage qu'il n'y a rien de neuf au sujet de sa motion pour obtenir la permission d'employer \$200,000 des fonds de chômage à l'enlèvement de la neige.

M. Biggar a parlé du gel des tuyaux d'aqueduc. Il a suggéré qu'on avertisse les gens immédiatement s'il faut interrompre le service de l'eau dans certains cas. La séance est revenue profondément dans la terre et dans nombre de cas aussitôt que l'on aura dégagé les tuyaux ils gèleront de nouveau. M. Legault explique que c'est une situation anormale, qu'on n'a jamais eu autant de tuyaux gelés; en 1931, il y a eu 475 plaintes, en 1932, 165, en 1933 et 1934 environ 3,500. On fait tout ce qu'on peut, on loue les machines disponibles à Montréal, et il serait inutile d'en faire venir d'autres, elles arriveraient trop tard pour cette année, et on n'aura peut-être pas d'ici longtemps d'hiver aussi rigoureux.

Motions

Puis, on est revenu aux motions. M. Papineau en a présenté une pour effacer une ligne homologuée par Jean-Talon, et elle a été adoptée. M. Goyette a présenté une motion pour que le conseil se réunisse de nouveau vendredi, afin que l'on présente enfin le projet de règlement d'emprunt pour payer les comptes de secours en souffrance, loyers, etc. Depuis trois semaines on lui promet, il a lui-même promis en s'appuyant là-dessus, il veut qu'on en finisse. Cela provoque quelques discours sur le chômage et la motion est finalement adoptée.

Pas de quorum

On décide alors d'ajourner, puis on change d'idée et on passe à l'ordre du jour. Mais il faut faire rentrer des échevins, car il n'y a plus quorum. Avant l'ordre du jour il suffisait de 12 échevins pour continuer la séance; mais, pour aborder l'ordre du jour, il en faut 19. Et ce quorum est parti pendant que M. Legault parlait sur la motion Goyette.

Les échevins revenus, on adopte les 2e et 3e lectures d'un règlement amendant le règlement de construction dans certaines parties de la rue Sherbrooke et de la rue Parc LaFontaine.

La neige

Puis, sautant par-dessus la 3e lecture du règlement sur les postes d'essence (qui mourra de sa belle mort sur l'ordre du jour), on aborde la motion Biggar-Weldon, pour permettre aux chômeurs secours

Le charbon gallois augmente
d'un dollar et demi la tonne

L'un de nos amis, marchand de charbon, nous déclare que les grossistes l'avisent ce matin même que le charbon gallois BUCK-WEATH numéros 1 et 2 et numéro 1 subit dans le gros une augmentation de \$1.50 la tonne. Par ailleurs, les distributeurs de COKE seront rationnés et le charbon canadien est sujet à une hausse sans préavis.

Après informations prises chez un autre marchand, nous apprenons que le charbon américain n'est pas augmenté pour le moment.

La raison de l'augmentation du charbon gallois, contrôlé par l'une des nombreuses compagnies du cartel Webster, provient, prétend-on, de la surconsommation provoquée par les grands froids, laquelle a épuisé les réserves. Il faudra désormais importer le charbon via Portland et l'amener à Montréal par rail. Par ailleurs, les marchands, ou du moins certains d'entre eux, se plaignent de favoritisme. Tous ne seraient pas traités avec égalité dans la distribution des provisions encore existantes.

Il est probable que cette hausse de prix aura son écho au parlement fédéral qui est actuellement en session.

Coiffeurs
pour dames

Québec, 20 (D. N. C.). — Le bill de coiffeurs pour dames de la province, qui a été défendu ce matin devant le comité des bills publics par M. Léon-Mercier Gouin, a été fort discuté.

Plusieurs députés ont noté que l'on voulait faire de cette association de coiffeuses pour dames une profession fermée et ils ont protesté. M. Gouin a déclaré que le projet n'avait qu'un but: la protection du public. On veut, dit-il, empêcher l'importation de ce service d'appareils électriques et de provoquer des accidents graves comme il s'en est déjà produit.

Nous ne voulons porter atteinte à ce qui se soit, mais seulement protéger les intérêts bien entendus de la profession.

M. Maurice Gahias, président de l'exécutif de Montréal, s'est élevé contre plusieurs clauses du bill, par exemple contre celles relatives à l'examen médical, sous prétexte que les médecins de la cité font déjà cet examen, et surtout contre la contribution annuelle de cinq dollars qui sera exigée par le bureau de direction de la profession, chaque année, de chacun de ses membres.

La ville de Montréal, qui ne taxe les coiffeurs que d'un dollar, dit-il, viendra devant la Législature, comme elle est déjà venue, vous demander d'augmenter cette taxe et vous refuserez et voici que la profession imposera cinq dollars. Je considère que les trésors municipaux ont plus besoin de fonds que les corporations particulières.

Le bill fut donc amendé de façon que cette contribution annuelle ne soit pas de \$5, mais de \$2 seulement.

La discussion se poursuivait encore à 1 h.

Nouveautés
canadiennes

VOLUMES A \$1.00 FRANCO CHAQUE

Le nom dans le bronze par Michelle Le Normand.
 Né à Québec. Louis Jolliet, récit, par Alain Grandbois.
 Pierre Radisson, Roi des Coureurs des Bois, par Donatien Frémont.

Thérèse Neumann — La grande stigmatisée — par l'abbé C.-E. Roy.
 Le Paria, roman, par Ubaldo Paquin.

Un de Jasper, roman, par Marie-Rose Turcotte.
 Service de Librairie du Devoir, 430, Notre-Dame est, Montréal.

LE REZ-DE-CHAUSSEE -- FAITS ET OPINIONS

Pour le "Devoir" et pour
nos "missionnaires"

Heureuse et féconde initiative que celle d'offrir à nos missionnaires des abonnements au Devoir. Outre qu'elle est un encouragement à un journal qui a droit de compter sur l'appui du public, elle va en même temps porter en terre lointaine, à nos chers missionnaires, l'hommage d'une pensée affectueuse et reconnaissante.

Nous avons absolument besoin du Devoir. Plus que jamais, de nos jours, une presse indépendante et honnête est devenue une nécessité sociale. Depuis sa fondation, le Devoir a toujours été pour le public une sentinelle vigilante, un serviteur fidèle, un défenseur intrépide, en même temps qu'un propagateur zélé et judicieux de doctrines saines et d'idées fécondes. Incontestablement, il s'est acquis des titres à notre reconnaissance.

Aussi, quels seraient nos regrets, si, faute de ressources, il était forcé de disparaître? Y avons-nous bien songé? Nous sommes-nous mis en face de ce triste événement qui reste possible, et nous sommes-nous demandés quelles en seraient les conséquences au point de vue social, national ou religieux?

Quelques-uns verraient disparaître le Devoir avec satisfaction, ceux, par exemple, qui redoutent son influence et trouvent sa surveillance trop gênante. D'autres, sans scrupule, financiers véreux du monde interlope, tous jaloux de nos succès, nous en feraient des cris de victoire. Tristes et communistes exulteraient.

Mais les partisans de l'ordre, ceux qui veulent l'honnêteté et la lumière dans les affaires publiques, ceux qui comptent sur le Devoir pour se former une opinion, pour en recevoir une direction, ou encore pour la propagation et la défense de leurs idées, que diraient-ils, que penseraient-ils, qu'éprouveraient-ils? Le Devoir serait tombé, parce qu'eux, ses amis, auraient négligé de l'aider.

Mais il ne faut pas que cette triste perspective se réalise. Les Amis du Devoir ont déjà organisé la campagne de l'Aide au Devoir. Il faut que cette campagne se continue et se développe davantage. Songeons qu'il y a de nos meilleurs intérêts matériels et moraux. Toute contribution faite pour aider le Devoir n'est autre chose qu'une prime d'assurance versée pour notre sauvegarde et notre défense, et plus particulièrement pour la protection des humbles et des faibles contre l'oppression des puissants et des forts.

Un mot maintenant de l'aide à nos missionnaires. Eux aussi sont profondément éprouvés par la crise. Dans leur détresse, ils comptent naturellement sur nous. Ils n'ont d'autres ressources que nous. Notre devoir est certainement de les assister. Trop peu de catholiques comprennent ce devoir et surtout trop peu l'accomplissent. Pourtant il est hors de tout doute que tout catholique doit coopérer à la propagation de la foi. Les missionnaires, en y consacrant leur vie, et nous, en faisant les pourvoyeurs des mis-

sionnaires. C'est là notre rôle; tout modeste qu'il est, il ne laisse pas d'être méritoire et fécond. Tous tant que nous sommes, pauvres comme riches, nous devons tenir à honneur de le remplir dignement et chrétiennement; nous rappelant, lorsque nous faisons l'aumône, que ce n'est pas tant le montant qui compte aux yeux de Dieu, que l'intention qui l'inspire et le sacrifice qui l'accompagne.

Pour nous conformer au désir et aux appels réitérés du Souverain Pontife, nous devrions redoubler de générosité en ces temps de crise aiguë, et l'aide aux missionnaires devrait prendre un essor sans précédent.

Toute famille catholique devrait avoir chez elle sa "caisse des missions", où chaque membre apporterait de temps en temps son obole. Toute société catholique devrait se faire un point d'honneur de faire, dans son budget annuel, une part généreuse aux missionnaires. Et tout catholique, en faisant son testament, après avoir recommandé son âme à Dieu selon la formule traditionnelle, devrait y insérer une clause qui deviendrait elle aussi coutumière: le legs aux missions.

Enfin notre gouvernement provincial, le seul gouvernement catholique de l'Amérique du Nord, ne saurait rester indifférent à ce mouvement missionnaire. Mais comment y pourrait-il contribuer? Oh! de bien des manières. Pour le moment, la façon la plus pratique et la plus facile pour lui serait d'abolir purement et simplement la taxe qui pèse encore sur nos mis-

sionnaires des missions étrangères. En effet, ces derniers doivent actuellement payer, au fisc provincial, sur tout legs qui leur est fait dans cette province, un montant variant de 7 1/2 pour cent à 35 pour cent, selon la fortune du défunt.

Le Gouvernement a déjà fait un beau geste en enlevant les droits de succession sur tous legs faits pour des fins de religion, mais il a ajouté: à la condition que ces fins soient poursuivies dans cette province. Il devrait aujourd'hui faire disparaître cette dernière restriction, et exempter de droits, tous les legs sans exception faits pour des fins de religion. Ce serait en somme un léger sacrifice pour la province, mais, pour nos missionnaires, ce serait un apport précieux. Notre premier ministre devrait sans tarder amender la loi fiscale en ce sens. Nos missionnaires et tous ceux qui s'intéressent à eux, lui en seraient profondément reconnaissants. — X X

Annette LaSalle

Mlle Annette LaSalle donnait en fin de semaine, au Stella, une causerie sur la musique et les idées d'après-guerre. Dans la revue très complète, que fit Mlle LaSalle de toute cette décade qui suit la guerre (1920 à 1930), la jeune violoniste a prouvé qu'elle a une culture générale qu'on voudrait voir plus souvent chez nos artistes. Dans un style impeccable, plein d'élégance et de grâce, la conférencière a fait voir le nouvel état d'esprit qui s'est glissé, après la guer-

re, dans le domaine artistique: peinture, sculpture, musique. Mlle LaSalle a intéressé tout particulièrement son auditoire en mettant en lumière le "Groupe des Six", composé de musiciens d'avant-garde (si l'on peut dire), tels que Darius Milhaud, Georges Auric, François Poulenc, Arthur Honegger, Louis Durey et Germaine Tailleferre.

Enfin, Mlle LaSalle a accordé à la période artistique d'après-guerre la place qui lui revient et qui n'est pas négligeable. La causerie de Mlle LaSalle est de celles qu'on voudrait voir se multiplier.

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Re: expropriation
des carrières

M. le Directeur,
 Je constate, par votre journal, que certains corps publics s'agitent concernant l'expropriation des carrières par la Ville de Montréal, alléguant que les finances de la Ville ne permettent pas actuellement de régler cette question.

Dans l'entrevue que nous eûmes l'honneur d'avoir avec les représentants de la ville de Montréal et les ministres de Québec, le 22 jan-

vier dernier, nous nous étions efforcés de démontrer à nos gouvernants les inconvénients et même les dangers, pour les populations environnantes, de permettre plus longtemps l'exploitation de ces carrières.

Nous nous sommes efforcés aussi de démontrer que depuis un grand nombre d'années, les souffrances endurées par ces quartiers l'ont été surtout au bénéfice de la population en général qui, n'ayant pas à subir les coups de mines destructrices et déprimantes, ne pouvait réaliser combien cette nuisance nous était dommageable.

Y a-t-il actuellement un temps plus favorable pour l'achat de ces carrières? La crise qui paralyse toutes les industries agit aussi sur celle-là et la plupart de ces carrières n'exploitent presque pas; le résultat est que leur valeur en est considérablement diminuée. Mais, si l'on attend la reprise de la construction qui ramènera l'exploitation sur une grande échelle, ces carrières, forcément, reprendront leur haute valeur commerciale.

Qu'on le veuille ou non, il faudra en venir à débarrasser les quartiers populeux de ces nuisances dangereuses, et si l'on ne prend pas avantage des conditions existantes immédiatement, ce sera la Ville de Montréal, c'est-à-dire les citoyens qui en définitive devront payer deux ou trois fois plus cher qu'ils pourraient le faire en ce moment.

Qu'il nous soit permis de suggérer à nos gouvernants de ne pas traiter à la légère cette question d'intérêt public et qui, pour nous,

voisins des carrières, est primordiale.

Nous avons l'avantage d'habiter une partie de l'île de Montréal connue pour sa salubrité; le plateau de Villiers domine en effet les alentours et par conséquent c'est un quartier résidentiel. Comme nous le disions le 22 janvier dernier, nous avons droit que l'on respecte notre repos et qu'on cesse d'ébranler et d'endommager nos édifices.

Au point de vue financière, la Ville, en faisant l'acquisition de ces carrières qui sont rendues à leur valeur minimum, opérerait une transaction de premier ordre.

Nous n'avons pas à discuter des prix, mais il nous semble qu'il serait des plus faciles de s'entendre avec les propriétaires actuels, et, manquer la belle et propice occasion qui se présente serait plutôt une chose des plus irrépréhensibles que nos successeurs ne manqueraient pas de nous reprocher avec raison.

A part cela, les terrains où se trouvent ces carrières ont une grande valeur à tous points de vue, et la Ville acquerrait actuellement pour un prix minime des propriétés qui feraient sa richesse plus tard.

Avec l'espoir que vous voudrez bien publier cette lettre, recevez, M. le Directeur, mes remerciements anticipés.

Votre bien dévoué.

J.-R. GRANGER.

Curé de Notre-Dame du Rosaire, Montréal, le 17 fév. 1934

Pour le repos de l'âme du R. P. Charest

S. E. Mgr Deschamps chantera un service solennel jeudi matin au Séminaire des Missions Étrangères du Pont-Viau

Jeudi, le 22 février prochain, à 8h. 30, sera célébré dans la chapelle du séminaire des Missions Étrangères, au Pont-Viau, un service solennel pour le repos de l'âme du Père Emile Charest, prêtre de la Société des Missions Étrangères, tué le 14 février par des bandits chinois dans sa mission de Liao Yuan, Mandchourie.

S. E. Mgr E.-A. Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, officiera pontificalement.

Parents, amis et bienfaiteurs sont priés d'y assister sans autre invitation.

La Société médicale de Montréal

La Société médicale de Montréal tenait une séance clinique à l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc, le mardi 6 février dernier, à laquelle le Dr Saint-Jean des Rosiers exposa la technique et les indications d'une méthode nouvelle d'exploration de l'estomac, la gastroscopie qu'il illustra d'une démonstration pratique. M. le Dr François De Martigny présenta deux malades chez lesquelles il avait pratiqué la greffe italienne pour des lésions étendues des mains, et une autre qui avait souffert, à la suite d'un accident, d'une fracture de la colonne cervicale. M. Ranger traita de la question des cancers du poulmon et illustra sa causerie de nombreuses projections, et M. Saint-Jacques termina la réunion en nous apportant les résultats qu'il avait obtenus par la gastro-suspension, suivant la méthode de Lambret chez 75 de ses malades.

Une séance de la Société médicale de Montréal aura lieu à l'Université de Montréal, 1265, rue Saint-Denis, ce soir, à 9 heures, sous la présidence de M. le Dr Eug. Dufresne.

Le programme suivant a été élaboré dans l'espoir qu'il satisfait les médecins praticiens et spécialistes:

a) La vaccinothérapie dans l'urticaire aiguë gonococcique: M. Lucien Sylvestre; b) Note préliminaire sur deux cas d'évidement partiel de l'endo-larynx pour cancer, après thyroïdectomie. Roentgenthérapie consécutive: M. J.-N. Roy; c) Considérations sur le traitement des endolaryngés par les Rayons X: M. Paul Brodeur; d) Physiologie et psychologie de l'écriture; essai de classification des écritures pathologiques (avec projections): M. Paul Larivière.

Tous les médecins sont cordialement invités à assister à cette réunion.

Bouchard encore arrêté pour diffamation

Les Trois-Rivières, 20. (D.N.C.) — Carolus Bouchard, de Montréal, a été condamné par le magistrat Lacoursière à subir son procès aux prochaines Assises sous une accusation d'avoir envoyé à plusieurs maires de la région des lettres anonymes diffamant le notaire Clovis Marchand, de Batis-can.

C'est la deuxième fois que Bouchard est arrêté pour diffamation. La première, ce fut il y a quelques semaines, et le magistrat l'a condamné alors à subir son procès aux Assises. Bouchard, en liberté provisoire, aurait récidivé.

Le théâtre radiophonique

CRCM

L'émission de mercredi le 21 février courant fera entendre une comédie de Louis Forest "Par un jour de pluie".

Les radiophiles pourront entendre une des plus amusantes comédies du répertoire français en étant aux écoutes mercredi soir prochain à 7 heures 30, alors que le Théâtre radiophonique de la Commission Canadienne de la Radiodiffusion présentera "Par un jour de pluie", comédie de Louis Forest.

Cette pièce s'adapte particulièrement à la T.S.F. et comporte de nombreux effets sonores qui ont été réglés avec le plus grand soin.

On entendra dans les rôles principaux Mlle Germaine Géranne et MM. André Laurent et Jacques Auger, dont le talent a déjà assuré le succès des émissions précédentes au Théâtre Radiophonique.

La Société Symphonique de Québec

A L'HEURE PROVINCIALE

Poursuivant son œuvre de décentralisation artistique, l'Heure Provinciale radiodiffusera ce soir, mardi 20 février, directement de Québec, un programme artistique avec le concours de la Société Symphonique de Québec, sous la direction de M. Robert Talbot, et du Quatuor Laurentien dirigé par M. Omer Létourneau.

Cette audition sera précédée d'une causerie par le juge Ferdinand Roy, doyen de la Faculté de Droit de l'Université Laval, qui parlera du "Docteur Rousseau et le problème de l'hospitalisation".

Ce programme qui sera irradié simultanément des Postes CHRC, Québec et C-KAC, Montréal, aura pour lieu d'émission, la salle de musique du vieux Séminaire de Québec transformée en studio pour la circonstance.

Ce programme présente donc un intérêt inusité. Aux radiophiles d'en prendre note.

Assemblée de la Jeunesse libérale

La prochaine assemblée de la Jeunesse libérale de Montréal aura lieu le jeudi soir, 22 février, au "Reform Club", à 8 h. 30, sous la présidence de Me Edouard Rinfret.

Adélard Blais ne sera pas pendu le 2 mars

Les Trois-Rivières, 20. (S.P.C.) — Adélard Blais, de Shawinigan, qui devait être pendu le 2 mars, ayant été trouvé coupable du meurtre de son père, a obtenu un sursis jusqu'au 4 mars prochain. Il a demandé à la Cour d'Appel de pourvoir à la rendre de décision avant le jour fixé pour sa pendaison.

Chiffres éloquentes

La Metropolitan publie des chiffres tirés de son compte rendu annuel de 1933, et fait des comparaisons qui montrent comment elle a traversé les cinq années difficiles qui se sont écoulées depuis 1928.

DURANT une période de dépression mondiale comme on n'en a peut-être jamais vu, l'institution de l'assurance sur la vie, dans l'Amérique du nord, a obtenu des résultats qui commandent l'admiration de toute personne en mesure de les apprécier.

Du 1er janvier 1929 au 1er janvier 1934, la Metropolitan, qui compte plus de 25,000,000 d'assurés sur la vie — près de 1/5 de la population totale du Canada et des États-Unis — a payé à ses détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires plus de 2 milliards (\$2,000,000,000).

Durant la même période, les assurés à la Metropolitan, par leurs versements de primes, ont contribué à accroître de plus de 1 milliard (\$1,000,000,000) les valeurs actives qui sont

conservées pour être distribuées plus tard à eux-mêmes et à leurs bénéficiaires.

Après le paiement, durant cette période, de plus de 450 millions (\$450,000,000) en dividendes aux assurés, le surplus de la compagnie accusait une augmentation de plus de 100 millions (\$100,000,000).

Ces chiffres, qui sont ceux d'une seule compagnie, sont un témoignage éclatant de la confiance que les gens du Canada et des États-Unis ont dans la sécurité et la protection de l'assurance sur la vie.

L'assurance sur la vie offre le moyen le plus efficace et le plus satisfaisant de s'assurer l'avenir à soi-même et aux siens.

	31 décembre 1928	31 décembre 1933	Augmentation en 5 ans
Actif	\$2,695,475,965.64	\$3,860,761,191.39	\$1,165,285,225.75
Réserve statutaire des polices	2,374,118,707.00	3,358,462,467.00	984,343,760.00
Autres obligations	161,281,258.71	216,175,691.68	54,894,432.97
Surplus, y compris la réserve pour les éventualités	160,075,999.93	286,123,032.71	126,047,032.78
Assurances en vigueur	16,371,956,002.00	18,802,984,818.00	2,431,028,816.00
Dividendes payés aux assurés	Durant 1928 67,904,719.32	Durant 1933 101,790,536.54	Total en 5 ans 450,608,045.72
Total des versements aux détenteurs de polices et aux bénéficiaires (dividendes compris)	283,396,831.69	572,679,580.85	2,319,359,211.70

Compte rendu pour l'exercice terminé le 31 décembre 1933

(selon le rapport annuel déposé au Département des Assurances de l'État de New-York)

Actif	\$3,860,761,191.39	Assurances-vie en cours	
Passif		Assurances Ordinaires	\$9,936,236,416.00
Réserve statutaire des polices	\$3,358,462,467.00	Assurances Industrielles (primes hebdomadaires ou mensuelles)	6,424,469,056.00
Réserve pour les dividendes payables en 1934 sur:		Assurances Collectives	2,442,279,346.00
Polices Industrielles	\$45,232,899.00	Total des assurances en cours	\$18,802,984,818.00
Polices Ordinaires	48,188,553.00	Nombre des polices en vigueur (y compris 1,352,614 certificats d'assurance collective)	41,660,510
Polices Maladie et Accidents	1,809,000.00	Assurances-vie émises, remises en vigueur et accrues moyennant versement de primes en 1933: \$3,174,994,475. Ordinaires: \$1,583,300,706; Industrielles: \$1,505,470,439; Collectives (excepté l'accroissement sur polices collectives): \$86,223,330.	
Réserve totale pour les dividendes	95,230,452.00	Assurances Maladie et Accidents en cours.	
Toutes autres obligations	120,945,239.68	Capital assuré	\$1,213,622,700.00
Réserve pour les éventualités	43,000,000.00	Indemnité hebdomadaire	12,536,918.00
Fonds non attribués (surplus)	243,123,032.71	Dividendes payés aux assurés jusqu'à ce jour, plus ceux déclarés pour 1934	\$918,472,210.17
	\$3,860,761,191.39		
Recettes en 1933	871,233,003.33		
Augmentation de l'actif en 1933	91,388,766.11		

Remarque — Les valeurs employées pour les actions et les obligations non soumises à l'amortissement sont celles qui ont été fournies par l'Assemblée Nationale des Commissaires d'Assurance. Sur la base des valeurs au cours de bourse, au 31 décembre 1933, des actions et des obligations non soumises à l'amortissement, l'actif total est de \$3,837,723,706.21, la réserve pour les éventualités \$19,962,514.82 et les fonds non attribués (surplus) \$243,123,032.71.

AFFAIRES CANADIENNES

Assurances en cours au Canada, à la fin de 1933	\$1,008,213,378	Placements au Canada	\$246,233,408.08
Ordinaires	\$580,219,141	Obligations du Dominion et autres, garanties par le gouvernement \$51,200,019.77	
Industrielles	363,058,040	Obligations Provinciales et Municipales, garanties par les provinces et les municipalités	111,459,189.60
Collectives	64,936,197	Autres Placements	83,574,198.71
Assurances émises au Canada en 1933	\$213,638,854	Polices en vigueur au Canada	2,648,986
(y compris les assurances rétablies et accrues)		(y compris 38,681 Certificats d'Assurance Collective)	
Ordinaires	\$116,438,139	Ordinaires	397,399
Industrielles	95,524,241	Industrielles	2,215,006
Collectives (sans les augmentations)	1,676,474	Collectives (certificats)	36,581
		Paiements aux porteurs de polices canadiens, en 1933	\$30,756,783.92

METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY

Bureau chef: NEW-YORK

FREDERICK H. ECKER
président

LEROY A. LINCOLN
vice-président et avocat-conseil général

La Metropolitan est une
compagnie à forme mutuelle.
Elle n'a pas d'actionnaires.



Tous ses biens sont
conservés pour le bénéfice
de ses assurés.

Bureau Chef Canadien: OTTAWA

HARRY D. WRIGHT

troisième vice-président et gérant pour le Canada

"Au Service du Canada depuis 1872"



LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

LETTE DE FADETTE

Je ne connais pas, je crois, de femmes et de jeunes filles qui, si vous leur demandiez: — "Croyez-vous avoir une âme immortelle?" ne répondraient: — Mais oui, certainement.

Demandez-leur ensuite: — "Que faites-vous pour que cette âme soit bien vivante et la maîtresse de votre vie?"

Les plus sincères répondront: — Bien peu de chose, hélas! Un grand nombre refuseront de répondre: votre question ne leur dit rien: leurs âmes sont endormies, elles vivent comme si elles n'en avaient pas!

Absorbées par la vie mondaine, leur vie intérieure est nulle: leur religion se résume en quelques pratiques obligatoires qu'elles abrègent le plus possible et dans lesquelles n'entre pas l'ombre de la piété.

La vie de leur esprit n'existe pas davantage: l'alimentant de cinéma et de roman, elles n'ont jamais une pensée sérieuse, elles ne font jamais une lecture intelligente et éclairante. Aussi, deviennent-elles de plus en plus médiocres et insignifiantes au point de vue intellectuel.

Et la vie du cœur? — Nulle.

Détachées de leur famille où elles vivent comme des étrangères, n'y ayant ni intérêt, ni plaisir, elles dispersent leurs fragiles petites préférences en flirts successifs. Elles ne savent pas aimer et elles n'aiment personne qu'elles-mêmes, et très mal, puisqu'elles ne cessent de se faire du tort.

L'amour est un don: avec son cœur on donne son dévouement, et ces pauvres enfants ignorent même la signification du mot dévouement. Elles prennent avidement tout ce qu'on leur prodigue et elles n'ont pas un geste de reconnaissance, pas un élan du cœur pour remercier.

Leurs âmes sont véritablement plongées dans un sommeil qui ressemble à la mort.

Qui les sortira de leur torpeur? Et comment se fait-il que leurs belles petites âmes d'enfant, pures et lumineuses, aient été éteintes?

Le roman est responsable pour une large part de l'égoïsme et du dessèchement moral que l'on rencontre trop souvent chez les jeunes filles. Il a développé le culte du moi, il a diminué le sens moral, il a rendu le mal non seulement attrayant, mais tout ordinaire: — "Tout le monde fait ceci ou cela!" C'est l'excuse de ce qui n'est pas bien et la réponse aux protestations contre les mœurs étranges de nos jours.

Il faudra que ceux qui s'avisent de réveiller ces âmes endormies leur fassent découvrir l'admiration du mal si répandu maintenant, grâce aux livres que lisent imprudemment les jeunes filles.

Les âmes qui ne dorment pas ont un devoir essentiel: c'est de créer autour d'elles une atmosphère d'admiration et de respect pour le bien et pour ceux qui essaient de le réaliser dans leur vie.

Apprenons donc aux jeunes à donner à chaque chose sa valeur réelle! Tant qu'ils ne sauront pas épeler cette leçon, ils seront dans le faux et attirés vers le mal que, dans leur présomption, ils croient pouvoir affronter sans danger.

Hélas! entre voir et comprendre une vérité et l'accepter pour y conformer sa vie, le chemin est long, mais, au moins, que tous ceux qui le peuvent contribuent à éclairer cette route difficile.

Je déplore une chose: c'est de ne pas trouver chez les jeunes filles du monde l'enthousiasme, l'élan, le désir de faire le bien et de chercher la vérité qui animent différents groupes de jeunes gens, qui, eux, bien certainement, ont des âmes qui ne dorment pas et sont occupés d'autre chose que d'eux-mêmes.

Cela semble un non-sens et on se pose avec inquiétude de grands points d'interrogation, auxquels il faudra pourtant, un jour, essayer de répondre!

FADETTE

La fabrication domestique du Yoghourt

NOUVELLE PUBLICATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE QUÉBEC — LE PREMIER D'UNE SÉRIE SUR LES INDUSTRIES LAITIÈRES NOUVELLES

Quebec, 20. — "Un des moyens les plus efficaces de fortifier et d'enrichir une alimentation, c'est d'en diversifier les produits", écrit M. Edouard Brochu, licencié en sciences agricoles, dans un intéressant traité qui vient d'être publié sur l'ordre de l'hon. Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture de Québec.

Cette nouvelle publication, qui s'intitule "Le Yoghourt", expose une méthode très simple de fabrication domestique de yoghurt qui est "un lait entier, pasteurisé, concentré, spécialement traité bactériologiquement avec les trois types de bactéries lactiques qui le transforment en un produit hautement digestible et nutritif, très agréable au goût, possédant en plus des propriétés médicales spéciales, scientifiquement établies et parfaitement reconnues."

Le yoghurt est un aliment très riche en calories et il offre une valeur plus substantielle, plus nutritive que le lait ordinaire, dont il renferme tous les éléments constitutifs. De plus, par son goût exquis, sa saveur agréable et son arôme supérieur, il constitue un dessert fort apprécié et un rafraîchissement des plus délicieux que l'on recherche avidement quand on l'a une fois goûté. Le yoghurt est fort utile en médecine dans le régime alimentaire des sujets atteints de troubles gastriques-intestinaux, ou digérant mal le lait. Son introduction en Amérique est relativement nouvelle, mais il est fort employé dans le vieux continent. Les montagnards bulgares en font leur principal aliment, les laitières de Paris en vendent au delà de cent mille pots par jour, et 150 villes d'Europe en produisent une moyenne de 2,000,000 de pots quotidiennement en été, et de 1,500,000 pots en hiver. Au Canada, le yoghurt fut introduit en 1928 par le Dr J. M. Rossell, bactériologiste en chef de l'Institut Agricole d'Oka et de l'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, et sa consommation prit un développement assez rapide. La ville de Montréal en absorbe chaque jour plusieurs milliers de pots.

En préparant cette publication, M. Brochu, qui est assistant bactériologiste à l'Institut Rossell de bactériologie laitière, a Oka, a poursuivi un double objectif: augmenter la consommation du lait par l'usage du yoghurt — ce qui contribue à raffermir les bases économiques de l'industrie laitière — et encourager la préparation du yoghurt à domicile, préparation facile, simple et économique.

"Avec du bon lait, une bonne culture microbienne et en suivant les méthodes prescrites dans ce bulletin", dit-il, "il n'est point de ménagère qui ne puisse réussir parfaitement la fabrication domestique de ce délicieux produit qu'est le yoghurt."

On peut se procurer gratuitement le bulletin "Le Yoghourt" en s'adressant à la section des publications, ministère de l'Agriculture, Québec.

— Communiqué du ministère provincial de l'Agriculture.

AU PAYS DES ORANGES



La rêverie et la raison

La rêverie est de courte durée: Frère plaisir que la raison défend, Elle est pareille à la bulle azurée Qu'enfle une paille aux lèvres d'un enfant.

La bulle éclôt; de plus en plus ténue Elle se gonfle, oscille au moindre vent.

Puis, détachée, elle aspire à la nue, Part et s'envole, et flotte en s'élevant.

Elle voyage, (ainsi fait un beau rêve), Sans autre but que de s'enfuir du sol;

Une vapeur, un parfum la soulève, Un rien l'entraîne ou ralentit son vol.

Dans un nuage autrefois suspendue Elle voguait par l'éther, en plein jour.

Du ciel tombée, elle est au ciel rendue Elle remonte à son premier séjour.

Et c'est pour elle un souverain délire, Fille de l'air, moins pesante que lui, De l'explorer, et qu'elle plane ou glisse.

De se fier à son subtil appui. Miroir limpide et mouvant, toutes choses

Y font tableaux passagers et tremblants; Les monts lointains et les plaines roses,

Et l'infini se mirent dans ses flancs. Sous le soleil dont tous les feux ensemble,

En s'y doublant, s'y croisent ardemment, Elle s'irise et rayonne, et ressemble

A quelque énorme et léger diamant. Mais il suffit que près d'elle se joue

Une humble mouche, un flocon dans les airs, Et soudain crève, et tombe, et devient boue.

La vagabonde où brillait l'univers! La rêverie est de courte durée;

Frère plaisir que la raison défend, Elle est pareille à la bulle azurée Qu'enfle une paille aux lèvres d'un enfant.

Sully PRUD'HOMME

la section des publications, ministère de l'Agriculture, Québec.

— Communiqué du ministère provincial de l'Agriculture.

la section des publications, ministère de l'Agriculture, Québec.

— Communiqué du ministère provincial de l'Agriculture.

la section des publications, ministère de l'Agriculture, Québec.

— Communiqué du ministère provincial de l'Agriculture.

la section des publications, ministère de l'Agriculture, Québec.

— Communiqué du ministère provincial de l'Agriculture.

la section des publications, ministère de l'Agriculture, Québec.

— Communiqué du ministère provincial de l'Agriculture.

la section des publications, ministère de l'Agriculture, Québec.

— Communiqué du ministère provincial de l'Agriculture.

la section des publications, ministère de l'Agriculture, Québec.

— Communiqué du ministère provincial de l'Agriculture.

la section des publications, ministère de l'Agriculture, Québec.

— Communiqué du ministère provincial de l'Agriculture.

la section des publications, ministère de l'Agriculture, Québec.

— Communiqué du ministère provincial de l'Agriculture.

"Il était une fois"

(Par FADETTE)

"Il était une fois..." Mots magiques! Mots évocateurs de nos plus merveilleuses heures d'enfance. C'est le titre d'un joli volume grise-vert qui contient de beaux contes, dont quelques-uns historiques. Vous voudrez les lire et les relire, pour les apprendre comme il faut et les raconter à vos enfants et, plus tard, à vos petits-enfants. Vous verrez leurs yeux s'agrandir et peut-être se remplir de larmes en attendant l'histoire du "Capitaine Jos", pauvre petit homme orphelin de mère et abandonné par son père, puis commandant d'une bande de jeunes voleurs et finalement traduit en cour où l'on découvre qu'il avait volé jusqu'à une petite fille, mais c'était parce qu'il l'avait trouvée infirme et maltraitée, et qu'il voulait la faire vivre du produit... de ses larcins...

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

"IL ÉTAIT UNE FOIS", par Fadet, est en vente au Service de librairie du Devoir, 75c franco.

Il y a aussi les histoires, racontées d'une manière neuve, de Jeanne d'Arc, de Madeleine de Verchères, la légende de saint Patrice, le voyage des Rois Mages, l'histoire des petits chats qui n'avaient pas de père... et plusieurs autres contes si beaux et si bien écrits que non seulement les enfants, mais aussi les adultes auront un réel plaisir à les lire.

OFFRE D'ESSAI GRATUIT

KRUSCHEN

Si vous n'avez jamais essayé Kruschen — faites-le maintenant à nos frais. Nous avons distribué un très grand nombre de paquets "GIANT" spéciaux, qui vous permettront de juger par vous-même combien notre prétention est juste. Demandez à votre pharmacien le nouveau paquet "GIANT" à 75c. Ceci comprend notre bouteille au prix régulier de 75c, ainsi qu'une bouteille d'essai — dose suffisante pour environ une semaine. Ouvrez d'abord la bouteille d'essai, prenez-en. Si, ensuite, vous êtes absolument convaincu que l'efficacité de Kruschen n'est pas telle que nous le prétendons, la bouteille régulière qui reste est aussi bonne que lors de son achat. Rapportez-la. Votre pharmacien est autorisé à vous remettre immédiatement votre 75c et sans discussion. Vous aurez essayé Kruschen, gratuitement, à nos frais. Rien de plus raisonnable, n'est-ce pas? Fabriqué par E. Griffiths Hughes Ltd., Manchester, Angleterre (Fondée en 1756). Importateurs: McGillivray Bros. Ltd., Toronto.

deux oeufs, sel, deux cuillerées de gruëre râpé.

Ecrasez et passez au tamis des pommes de terre bouillies. Mélangez-en la valeur d'une tasse avec deux cuillerées à bouche de beurre fondu et battez jusqu'à ce qu'elles soient devenues légères et un peu mousseuses. Ajoutez alors six cuillerées à bouche de crème douce, les jaunes de deux oeufs et du sel. Fouettez les blancs en neige très ferme et incorporez-les au soufflé. Faites cuire au four dans un plat qui puisse être présenté à table. Il est excellent d'ajouter à la crème deux cuillerées de gruëre râpé.

4,194 mères secourues par l'Assistance Maternelle

Le magnifique bilan d'une année est rendu public à la 20^e réunion annuelle de l'Assistance Maternelle — Mgr Forget préside — Madame Henry Hamilton

Après vingt-et-un ans d'existence, l'Assistance Maternelle s'avère plus nécessaire que jamais et les chiffres qu'elle a révélés hier à sa vingtième réunion annuelle sont des plus convainquants. L'Assemblée avait lieu à l'auditorium de l'Ecole du Plateau, Parc LaFontaine, et était présidée activement par Mme Henry Hamilton, fondatrice et présidente actuelle. Les présidents d'honneur étaient Mgr Anastase Forget, directeur d'action catholique, et le R. P. Langlais, O.P. Mme Hamilton souhaita la bienvenue à l'Assistance après quoi Mme J.-A.-A. Brodeur donna le rapport annuel.

Le 31 décembre 1933, 4,194 mères, dont 3,820 prénatales et 374 post-partum sont sous ses soins. Du registre de l'année nous extrayons les statistiques suivantes:

Mères accouchées 3,520 Nouveaux-nés: Naissances gemellaires 14 tri-jumeaux 1

Accouchées des comités paroissiaux qui n'ont pas été inscrites au comité central 450 Nouveaux-nés immunisés par le vaccin B.C.G. 159

Visites des gardes-malades, 39,475 Cas signalés à l'assurance Métropolitaine, pour les soins de la garde-malade, ... 1,156

Cas signalés au Victorian Order of Nurses 10 Enquêtes et visites faites par les dames du service social des comités paroissiaux, 4,089

Commandes de vivres, 7,645 Commandes de lait, 2,904

Commandes de combustible Layettes et literies distribuées: Layettes complètes 2,697

Layettes incomplètes 381 Literies complètes 1,913

Literies incomplètes 286 6 mères sont décédées, ainsi que 70 nouveaux-nés. L'enregistrement des naissances d'enfants non viables, 36 cas de fœtus-natalité et 72 cas d'avortement.

163 personnes ont été hospitalisées. Au dispensaire il y eut 3,745 inscriptions, 11,969 consultations, 11,009 ordonnances et 23,500 demandes de renseignements et démarches. Le vestiaire distribua des vêtements à 734 familles et à leurs 3,001 enfants, 4,575 articles neufs et 3,580 usagés ont été donnés.

Crème au fromage blanc. — Deux fromages blancs, sucre blanc en poudre, quatre jaunes d'oeufs. Fouettez longuement les fromages blancs en y incorporant peu à peu du sucre blanc en poudre à volonté. Ajoutez-y aussi, un à un, et en tournant toujours, quatre jaunes d'oeufs. Cette crème est excellente.

Soufflé de pommes de terre. — Pommes de terre, deux cuillerées à bouche de beurre fondu, six cuillerées à bouche de crème douce,

vous reparlerez. — Non... dans trois mois. — Mettons six semaines. — Eh bien soit, dans six semaines...

C'était décidément un homme d'affaires, Maxime Trotabas. A dix-huit ans, Christiane n'avait encore aucune expérience. Elle n'était pas, d'ailleurs, "timide et douce", comme l'entendait le bon Fabreguette, mais pratiquait inconsciemment la délicatesse. C'est pourquoi la déclaration du fils Trotabas l'avait bouleversée. Il admettait donc qu'à certaines heures, tout en ne l'aimant pas, elle regretta de ne pas l'aimer; elle se reprocha même d'être difficile.

Mais elle se flattait qu'avec le temps Maxime l'oublierait pour épouser sans trop d'amertume "quelque Ramatuel". Son avenir, d'ailleurs, l'inquiétait fort peu. Elle ne partageait pas, à cet égard, les craintes ridicules des Fabreguette. Le pire qui pût lui arriver si les cousins se lassaient d'elle, c'était d'être contrainte de tra-

vailler, de gagner sa vie... Mais elle envisageait sans aucune frayeur cette extrémité. Restait Maxime et son chagrin, ce chagrin d'amour dont elle était l'objet et sur lequel lui fallait bien parfois s'attendrir un peu.

Le moins qu'elle pût accorder au fils Trotabas, c'était une secrète pitié que, naturellement, elle dissimulerait. Mais aussi pourquoi Maxime était-il si différent d'elle? Ses actes, ses propos, les stupides manifestations de sa vanité, tout la séparait de ce garçon-là. Rien de commun entre elle et cette famille d'idéal la surprenaient et la révoltaient. En vérité, les Trotabas lui semblaient d'un autre monde et d'une autre race... De fausses raisons, peut-être, masquant la seule vraie, ce "Je ne puis aimer Maxime" qui l'accablait parfois, d'un honnête remords.

Pourtant dès le lendemain et, bien que ce délai de six semaines eût paru à Christiane le moyen le plus court d'écarter, en les

ajournant, les prétentions du fils Trotabas, la jeune fille comprit que le beau Maxime s'armait de patience et que, loin de renoncer à lui plaire, il persistait à considérer son refus comme invraisemblable. A vrai dire, il ne renouela pas sa déclaration, mais ses visites furent aussi fréquentes, il entourait Christiane de prévenances sournoises. Il avait pris vis-à-vis d'elle un ton badin, quasi fraternel, entrecoupant la conversation de longs soupis qui traduisaient clairement son intime souffrance.

Les Fabreguette, eux aussi, avaient modifié leur attitude. Plus de regards sévères, ni de remontrances, mais une tendre indulgence et par fois même une franche bonne humeur qui proclamait la douceur de vivre. Seule, Annette, plus autoritaire que ses patrons, n'allait pas par quatre chemins.

— Mademoiselle est bien jolie, disait-elle. Allons... allons... c'est le moment d'en faire une petite mariée.

Et le printemps méridional fleurissait la côte, allumait sur la route du Landon les lustres des mimosa-

CHEZ EATON

Souliers "Selby Arch-Preservers" pour le printemps

La paire — 9.50 et 11.00

Ces souliers sont renommés pour leur élégance, leur suppléme, et leur ajustement parfait. Bref, ces souliers sont port adéquats du pied, par le support de l'arche, poids les plus aristocrates des chaussures avec supports de l'arche.

Et notez combien sont jolis les nouveaux modèles du printemps, avec la courroie de fantaisie, "Clifton". Nouveaux cuirs de veau Seabreeze, noirs ou bruns, avec fini rugueux. Largeurs AAA à C. Plusieurs autres modèles à votre choix.



"Clifton" — 11.00

Au deuxième, chez Eaton, rue Victoria.

THE T. EATON CO. LIMITED DE MONTREAL

76, l'Assistance Maternelle avait en dépôt à la banque au 31 décembre 1933: \$2,519.87. Mais elle doit à la maison Greenshield limited pour compte: \$2,519.87. Elle se trouve donc en face d'un excédent de dépenses de \$464.67.

Madame Léon Lorrain, secrétaire du Bureau Médical, présente son rapport et rendit hommage aux médecins dont le dévouement est inlassable. Et M. le Dr Stephen Languevin, présent à l'assemblée, exprime ses remerciements aux médecins praticiens qui se tiennent nuit et jour à la disposition des patients de l'Assistance Maternelle. Puis les présidents des comités paroissiaux au nombre de 21 présentèrent leurs rapports.

Madame Hamilton

Le 31 décembre, Sa Majesté le Roi Georges V créait Mme Henry Hamilton officier de l'Empire britannique. A cette occasion, de nombreuses félicitations lui furent adressées car l'honneur décerné aux éminentes qualités de cœur et d'esprit de la présidente de l'Assistance Maternelle était aussi un hommage rendu au bien immense accompli par l'Oeuvre depuis sa fond

LA VIE SPORTIVE

Le Toronto aux prises avec le Canadien

(Par XISTE NARBONNE)
La saison régulière de la Ligue de Hockey Nationale touche à sa fin, car dans un mois les clubs se préparent aux séries éliminatoires pour décider du championnat professionnel. Les parties qui seront jouées d'ici au 18 mars ne manqueront pas de fournir des duels intéressants car toutes les équipes du circuit Calder ont l'ambition de se qualifier pour les finales de la coupe Stanley.

Les Sénateurs d'Ottawa et les Bruins de Boston n'ont plus de chance de se qualifier pour ces séries, mais ils peuvent, cependant, mériter les cartes et causer des ennuis aux clubs qui bataillent pour les éliminatoires.

Les Leafs de Toronto sont assurés de terminer en tête de la section canadienne mais il reste trois clubs qui sont incertains de leur classement dans cette division. Les Maroons sont actuellement en deuxième place avec le Canadien en troisième position et les Américains juste un point en arrière du Bleu Blanc Rouge. La position du Canadien est rassurante car les habitants ont joué moins de parties que leurs rivaux et ils peuvent encore se qualifier pour la deuxième place pourvu cependant qu'ils triomphent ce soir des Leafs de Toronto et des Maroons jeudi soir, au Forum.

Le Canadien croise le fer avec les hommes de Connie Smythe ce soir et cette fois ne manquera pas d'attirer une assistance nombreuse au Forum. Les habitants ont eu l'avantage sur les Leafs depuis le commencement de la saison et comme Aurèle Joliat a pris un bon repos depuis jeudi dernier et que Howie Morenz a retrouvé sa condition d'autrefois le Bleu Blanc Rouge peut être de taille à vaincre ses rivaux de la ville Reine. Inutile de dire que tous les porte-couverts du tricolore sont confiants de seconder les deux as du Bleu Blanc Rouge.

Les Torontoniens possèdent les meilleurs compteurs du circuit et ils doivent être considérés aujourd'hui comme la plus puissante équipe du circuit Calder, mais le Canadien n'est pas non plus une quantité négligeable et ceux qui se rendront au Forum ce soir seront témoins d'une lutte enlevante et fort contestée.

Les Maroons se rendent dans la capitale canadienne ce soir pour y rencontrer pour la dernière fois cette saison les Sénateurs de Buck Boucher. Les hommes d'Eddie Gerard ont besoin d'une victoire pour conserver la place qu'ils occupent présentement. Les Maroons ont fait perdre à Bill Dwyer mais ils devraient faire mieux ce soir et une victoire pour le club montrealais ne serait nullement une surprise.

Les Evéniers Noirs de Chicago seront les adversaires des Américains au Madison Square Garden de New-York et les salariés de Tom Gorman devront se dépenser sans compter pour vaincre leurs adversaires tandis que les Ailes Rouges de Detroit iront faire la lutte aux Bruins sur la glace de ces derniers, et si la guigne ne s'acharne pas aux équipiers de Jack Adams ils devraient sortir victorieux.

1—Hainsworth buts. Chabot—1.
2—Levinson déf. S. Mantha—2.
3—Day défense. Carson—3.
4—Blair centre. Morenz—7.
5—Cotton aile. Joliat—4.
6—Doraty aile. Larochelle—8.
7—Clancy, 9—Conacher, 10—Prieux, 11—Jackson, 12—Kilren, 13—Thoms, 16—Sands, 17—Boll. Canadien, subs.: 5—Gagnon, 6—G. Mantha, 9—Lépine, 10—Burke, 11—Bourquard, 12—Mondou, 14—Riley, 15—Raymond, 17—Portland.

Eliminatoires à l'Arena

La série éliminatoire pour le championnat de la Ligue Mont-Royal commencera dimanche prochain à l'Arena Mont-Royal alors que le Saint-Michel et le Rosemont, qui occupent respectivement le second et le troisième rang dans le classement des équipes de cette ligue, se feront la lutte dans une partie décisive.

Le vainqueur rencontrera ensuite le Chambré, en tête de la ligue, dans une série de deux parties, le total des points à compter. Il est probable que les parties de cette série se joueront le 1er et le 4 mars.

La décision à Al. Brown

Paris, 20. — Al. Brown, de Panama, généralement reconnu comme champion poids coq du monde, a remporté, hier soir, la décision sur Young Perez à l'issue d'un combat de 15 rounds. Le titre de Brown était en jeu. Brown pesait 117 et Perez 117, aussi a-t-il eu le meilleur à chacune des rondes pour triompher facilement.

2.000 SIEGES, 50 et 75.
3.500 SIEGES, 1.00 et 1.25.
3.000 SIEGES, 1.50 et 1.75.
Sièges de loges et promenade, \$2.50.
Tous ces prix comprennent la taxe.
Retenues par téléphone acceptées.

Martin Barry maintenant en septième place

Martin Barry, des Bruins de Boston, a amélioré sa position chez les compteurs de la Ligue de Hockey Nationale, grâce à sa belle tenue dans les récentes joutes. Le joueur des Bruins a mis huit points à son crédit au cours de la semaine dernière et il est actuellement en quatrième position dans la section américaine et le septième dans le classement général.

Charlie Conacher, des Leafs de Toronto, conserve toujours la tête des compteurs, avec un total de 43 points, tandis que Frank Boucher, des Rangers de New-York, est en deuxième position avec 37 points à son actif.

Voici le classement des compteurs à date:

SECTION CANADIENNE		
	B. A. P. M.	
Conacher, Toronto	27 18 43	30
Prineas, Toronto	11 25 36	6
Jackson, Toronto	10 13 33	36
Joliat, Canadien	10 13 24	40
Smith, Toronto	10 13 24	40
E. Roche, Ottawa	10 14 24	16
Clancy, Toronto	10 14 24	16
McNeill, Toronto	10 14 24	16
Robinson, Montréal	9 14 23	8
Himes, Américain	7 15 22	8
E. Burke, Américain	7 15 22	8
Shannon, Ottawa	6 14 21	19
Northcott, Montréal	12 8 20	23
Trotter, Montréal	7 13 20	45
Doraty, Toronto	6 14 20	12
Larochelle, Canadien	9 10 19	23
Cotton, Toronto	8 11 19	29
Elair, Toronto	12 6 18	28
D. Roche, Ottawa	12 6 18	18
Bilco, Montréal	12 6 18	2
H. Kilrea, Toronto	9 9 18	8
Day, Toronto	8 10 18	22
Ward, Montréal	10 7 17	35
Thoms, Toronto	5 12 17	20
Howe, Ottawa	10 5 15	14
Doraty, Toronto	8 7 15	10
Finning, Ottawa	8 7 15	10
Klein, Américain	8 7 15	20
Coss, Ottawa	5 10 15	6
Riley, Canadien	8 6 14	2
Sands, Toronto	8 6 14	2
Horne, Toronto	7 7 13	125
Naggon, Canadien	6 8 14	16
Levinson, Toronto	6 8 14	28
Morenz, Canadien	8 5 13	6
Conn, Américain	3 10 13	4
Mondou, Canadien	3 10 13	4
Chapman, Américain	3 10 13	4
Brydson, Montréal	4 3 13	3
Hays, Canadien	5 1 6 33	3
Haynes, Montréal	4 3 13	3
Cain, Montréal	4 3 13	3
Wesley, Ottawa	2 4 6 3	3
Bourgeois, Canadien	3 2 5 32	3
McKenzie, Montréal	3 2 5 32	3
Gracie, Américain	3 2 5 32	3
Butler, Toronto	3 2 5 32	3
Burke, Canadien	3 2 5 32	3
Evans, Montréal	3 2 5 32	3
McKerlin, Américain	3 2 5 32	3
W. Burke, Montréal	3 2 5 32	3
Godin, Canadien	3 2 5 32	3
Saunders, Ottawa	3 2 5 32	3
Cox, Ottawa	3 2 5 32	3
Patterson, Américain	3 2 5 32	3
Frahman, Montréal	3 2 5 32	3
Wentworth, Toronto	3 2 5 32	3
Welland, Ottawa	3 2 5 32	3
Rew, Montréal	3 2 5 32	3
Bowman, Ottawa	3 2 5 32	3
Doran, Américain	3 2 5 32	3
Cook, Ottawa	3 2 5 32	3
Raymond, Canadien	3 2 5 32	3
Murray, Canadien	3 2 5 32	3
Kalbfleisch, Ottawa	3 2 5 32	3
Duguid, Montréal	3 2 5 32	3
Kutowski, Américain	3 2 5 32	3
Portland, Canadien	3 2 5 32	3
Ayres, Montréal	3 2 5 32	3
Wilcox, Montréal	3 2 5 32	3
Chabot, Canadien	3 2 5 32	3

SECTION AMERICAINE

Boucher, Rangers	11 26 37	2
Thompson, Chicago	10 16 30	8
Dillon, Rangers	7 23 30	8
Barry, Boston	17 12 29	12
F. Cook, Boston	16 12 28	26
Sorrell, Detroit	14 11 25	48
Stewart, Boston	14 11 25	48
W. Cook, Boston	13 11 24	15
Gottlieb, Chicago	12 11 23	31
Aurie, Detroit	12 11 23	31
Ronnie, Chicago	12 11 23	31
Lewis, Detroit	7 16 23	6
Carson, Detroit	9 9 18	20
Keeling, Rangers	8 10 18	37
Murdoch, Rangers	14 17 18	13
E. Sobert, Rangers	10 7 17	41
Lamb, Boston	5 10 17	35
Conacher, Chicago	8 7 16	35
Conacher, Chicago	8 7 16	35
Pettigrew, Detroit	2 13 15	4
Bestie, Boston	8 8 14	24
Wiseman, Detroit	4 12 12	22
Oliver, Boston	5 7 12	6
Couture, Chicago	5 7 12	12
Ripley, B. Chic.	5 7 12	14
Emms, Chicago	4 12 12	22
Emms, Detroit	5 6 11	41
Cook, Chicago	4 7 11	11
A. Smith, Boston	3 8 8	28
C. C. Siders, Boston	3 8 8	28
Gracie, Boston	2 6 8	16
Osmundson, Rangers	2 6 8	16
Levick, Chicago	3 6 8	16
Johnson, Rangers	1 6 7	58
Sheppard, Bost.-Chic.	3 6 4	4
Coutler, Chicago	4 1 5	26
Chapman, Boston	3 1 5	26
Starr, Detroit	2 2 4	43
Heller, Rangers	2 2 4	43
Shore, Boston	1 3 4	36
Duckworth, Detroit	1 3 4	36
Kendall, Chicago	3 0 3	0
Cox, Rangers	3 0 3	0
Brennan, Boston	0 0 2	22
O'Neil, Boston	2 1 3	33
Jenkins, Chicago	1 2 3	29
Goldsworthy, Chicago	1 2 3	0
Young, Detroit	1 2 3	0
Buswell, Detroit	1 1 2	6
Gross, Detroit	1 1 2	0
Yoss, Detroit	0 2 2	2
Puete, Rangers	0 2 2	2
Hitchman, Boston	1 0 1	4
Marker, Detroit	1 0 1	2
Robertson, Detroit	1 0 1	2
Gibbalt, Boston	1 0 1	4
Bay, Boston	1 0 1	4
McPayden, Chicago	0 1 1	16
Smith, Boston	0 1 1	4
Antieron, Boston	0 1 1	4
Somers, Rangers	0 1 1	2
Trudel, Chicago	0 1 1	6
Evans, Detroit	0 0 0	20
Koster, Detroit	0 0 0	20
Davie, Boston	0 0 0	2
Jervis, Boston	0 0 0	2
Brenth, Rangers	0 0 0	18
McNelly, Boston	0 0 0	18
Wilcox, Boston	0 0 0	2
Harnott, Boston	0 0 0	2
Ledie, Rangers	0 0 0	4

Tilden et Vines victorieux

New-York, 20. — Ellsworth Vines a vaincu Henri Cochet 6-4, 4-6, 6-3, 6-3, dans la première partie d'une série de parties internationales. Bill Tilden a eu raison de Martin Plaa 6-4, 6-3, 11-9.

Les Royals ont blanchi le Victoria

Les Royals ont causé une grosse surprise hier soir dans la première joute des séries semi-finales de détails de la Ligue Junior, alors que les champions de l'an dernier ont infligé une véritable raclée aux Victoriens, qui ont mené le circuit cette saison. Les Royals ont remporté la victoire hier soir par un résultat de 5 à 0, et comme c'est le grand total qui décide de la victoire de la série, les Royals semblent avoir d'excellentes chances. Le deuxième match aura lieu vendredi soir prochain et le vainqueur aura à faire face au Canadien qui a fini en première position. La finale sera également de deux parties et elle commencera probablement lundi soir prochain au Forum.

Composition des équipes:

Royal		Victoria	
Séguin	buts	McLeod	buts
Mackey	défense	Orlando	défense
Croghan	défense	Brousseau	défense
Hayes	centre	Neville	centre
Lorimer	aile	Desrosches	aile
Brennan	aile	Loftus	aile
Royal, subs.: Mullins, Sherwood, O'Flaherty, Purdy.		Victoria, subs.: Larochelle, Lane, Quinn, Adamson, Macey, Bertrand, Durocher, Connolly.	
Arbitres: Moore et Lanthier.		Première période	
1—Royal: Brennan.		(Lorimer, Hayes)	
Punitions: Mackey, Croghan.		Deuxième période	
2—Royal: Abrams.		(Purdy)	
3—Royal: Mullins.		(O'Flaherty, Sherwood)	
4—Royal: Croghan.		Punitions: Loftus, Abrams, Croghan.	
Troisième période		5—Royal: Croghan.	
Punitions: Croghan, Mullins, 3 m., Brousseau, 3 m.			

Victoire du Chambrly Canton

Chambrly-Canton, 20. — Le club de hockey local a remporté une victoire facile dimanche dernier en écrasant le Notre-Dame-de-Grâce Amateur par 13 points à 3. Foley, l'excellent joueur qui faisait partie de l'alignement du club Delorimier de la Ligue Mont-Royal, au commencement de la saison, et dont le Chambrly-Canton a su s'assurer les services, fut le plus fort compteur de la journée en enregistrant quatre points et en prenant part à quatre autres. Viens, pour sa part, compta trois points et fournit les passes pour trois autres. Cinq montées individuelles de Dumaine résultèrent en autant de points. R. D'Avignon, pour sa part, se contenta de ne compter que deux points et n'aider à la confection que de deux autres.

Informations: Armand Auclair, gérant, Chambrly-Canton, tél. 211, entre 8 h. et 5 p. m. et no 2, entre 6 h. et 6.45 p. m.

Alignement des équipes:

N.D.G.		Chambrly-Canton	
Germain	buts	Vézina	buts
Robertson	défense	Dumaine	défense
Campbell	défense	M. D'Avignon	défense
Dodge	centre	Foisy	centre
Clément	avant	Viens	avant
Forget	avant	R. D'Avignon	avant
Guertin	subs.	Austin	subs.
Manthey		Ward	
Bashay			

LE HOCKEY

RESULTATS

Hier soir	
Ligue Junior (semi-finales)	
Royal 5, Victoria 0.	
(Première de deux parties; total à compter.)	
Ligue de la C. et du D. (semi-finales)	
N.D.G. 1, McGill 1.	
(U. de M. et St-Lambert 1, U. de M. et N.D.G. en finale.)	

PROGRAMMES

CE SOIR	
Ligue Nationale	
Toronto à Canadien.	
Montréal à Ottawa.	
Chicago à Américain.	
Detroit à Boston.	
Ligue Internationale	
Buffalo à London.	
Ligue Canado-Américaine	
Providence à Québec.	
Ligue Junior Mont-Royal	
Crane vs Valois.	
Verdun vs Westmount.	

LE CLASSEMENT DES EQUIPES

Ligue Nationale				
Section canadienne				
	G.	P.	G.	P.
Toronto	21	16	9	139
Maroons	14	16	9	86
Canadien	14	17	6	75
Américain	12	17	9	82
Ottawa	9	23	5	83
Section américaine				
Detroit	18	10	85	77
Chicago	10	10	70	54
Rangers	18	13	73	77
Boston	12	21	5	77
Ligue Internationale				
Detroit	18	10	85	77
Syracuse	17	17	3	100
Buffalo	13	12	10	68
London	14	12	6	72
Windsor	15	19	2	85
Cleveland	13	17	3	80
Ligue Canado-Américaine				
Boston	13	12	6	78
Providence	17	7	55	51
Québec	12	12	7	63
Philadelphie	9	23	5	76
New Haven	10	16	4	61

Le championnat à Ewensen

Oslo, Norvège, 20. — Bernt Ewensen, de Norvège, a remporté le championnat du monde en patins hier avec un total de 220,418 points, tandis que Vassenius, de Finlande, se classa second avec 222,145 points et Ivar Ballangrud, de Norvège, troisième avec 224,560 points.

La première gagnée par les C. de Colomb

La première partie de détail pour décider du championnat de la ligue de hockey de l'Est s'est disputée hier soir, à l'Académie Rous-sin, entre le Pointe-aux-Trembles et les Chevaliers de Colomb, du Conseil Maisonneuve, et cette joute se termina par la victoire des Chevaliers de Colomb par un résultat de 6 à 1.

La série de détail est de deux parties et le titre ira au club qui aura enregistré le plus grand nombre de points dans ces deux joutes. Les Chevaliers ont déjà une avance de cinq points et ont de grandes chances de s'assurer la palme.

Caron, Walker et Day ont été les principaux artisans de la victoire des Chevaliers, tandis que Ménard sauvait son équipe du blanchissage en comptant un point à la dernière minute de jeu.

Dans un match exhibition, l'Amicale de l'Est a été battue par les équipiers du Dupéré et Frères. Ces derniers ont vaincu par le résultat de 6 à 2.

Alignement des équipes:

CH. DE COLOMB.		P. A. Trembles	
Rivard	buts	Bonin	buts
Guibord	défense	Massicotte	défense
Poirras	défense	Bénard	défense
Walker	centre	Bouchard	centre
Vinet	avant	Gingras	avant
Caron	avant	McDuff	avant
Gratton	subs	Giroux	subs
Balcourt		Lamarre	
Paradis		Lajoie	
Arseneault		Guertin	
Day		Bougeau	
Arbitres: Ildège Gervais et Arthur Prince.			
Première période		1. C. de C.: Court-Walker.	
2. C. de C.: Caron-Gratton-Vinette.		Pas de punition.	
Deuxième période		3. C. de C.: Walker-Day.	
Punitions: Poirras, Ménard.		Troisième période	
4. C. de C.: Caron.		5. C. de C.: Vinette-Gratton.	
6. C. de C.: Day-Walker.		Pte-avant-T.: Ménard.	
Punitions: Walker et Massicotte, majeures.			

Derby de chiens à Québec

Québec, 20. — Tout est prêt pour la grande course de chiens dont la première manche sera courue vendredi, 23 courant dans la vieille arène. Parmi les fameux conducteurs ou "mushers" qui participent à cette épreuve d'endurance, on remarque Emile St-Godard, Léonard Seppala, Raymond Ritza, Jack Defalco, Harry Wheeler, H. Bouffard, S. Dussault, Georges Chevrete, Omer Carrier, Almanzor Hardy, A. Beaumont, H. Domperre, A. Blouin et Norman Coates. Ce dernier, qui est d'Ottawa, vient d'arriver à Québec après avoir couvert avec ses chiens la distance de 345 milles qui sépare les deux capitales. Il a dû faire face, durant cette longue randonnée, à des conditions aussi dures que celles qui existent dans l'Arctique.

Festival sportif des Etudiants

COMMERCE ET FINANCE

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Canadian Industries

Les bénéfices nets de Canadian Industries, Ltd., en 1933 se sont élevés à \$3,430,475 comparativement à \$2,771,661 en 1932 et à \$3,433,540 en 1931. Après soustraction des dividendes, il est resté un surplus de \$172,122. Les bénéfices accumulés non répartis s'élevaient maintenant à \$11,218,644.

Dividendes déclarés

Lake Shores Mines, Ltd., 50 sous par action, payables le 15 mars aux actionnaires inscrits le 1er.

International Petroleum Co., Ltd., 28 sous par action, payables le 15 mars.

Normont Gold Mines

La suite d'une enquête tenue par les directeurs du Curb de Montréal au sujet des transactions du titre Normont Gold mines, on annonce que cette enquête n'a pas démontré qu'il y ait eu des transactions contraires aux règlements de ce marché. Il semble donc que ce titre sera rétabli à la section des hors-ligne, comme auparavant.

Cours de l'argent

Londres, 20 (P.A.) — Le cours de l'argent a faibli de 1-4 à 20 1/4.

Cours du café

New-York, 20 (P.A.) — Les tendances sont irrégulières sur le marché du café.

Bio: mars non coté; mai 8.73-75; juil. 8.84; sept. non coté; déc. 8.95.

Santos: mars 10.72-75; mai 10.94-95; juil. 11.03-04; sept. 11.42; déc. 11.57.

Les grains

Chicago, 20 (P.A.) — Les cours des grains ont reculé ce matin à cause de la pluie qui se continue dans les régions productrices de blé d'hiver.

Marché du bétail

(P.C.) — Le nombre d'animaux mis en vente sur le marché de Montréal ce matin était de 1,291, soit 200 bœufs à cornes, 541 vaches à cornes et 20 moutons. Les bêtes à cornes mises en vente étaient de qualité commune ou à peine bonne et les prix se sont maintenus. Les prix des vaches ont fléchi de 25 sous dans le cas de ceux de bonne qualité à 50 sous dans celui de ceux à l'herbe. Les vaches de bonne qualité se sont vendues entre \$7.50 et \$8 et ceux de qualité commune ou moyenne de \$6 à \$7.50. Les vaches à l'herbe se sont vendues \$3. Les agneaux d'assez bonne qualité se sont vendus \$6 et les moutons de \$2 à \$4. La demande n'était pas très forte pour les porcs et ceux à boucherie se sont vendus \$9.50. Les lours ont rapporté \$9 les extra-lours \$8.50 et les légers \$9.25.

Cours du sucre

New-York, 20 (P.A.) — Le marché du sucre a faibli ce matin. Options: mars 1.53-54; mai 1.57-58; juil. offre, 1.61; sept. 1.64; déc. 1.69; jan. offre, 1.70.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir" 430 Notre-Dame est, Montréal.

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(P.C.) — En l'absence de Wall Street pendant la première heure, le marché local a conservé une attitude expectative. A 11h. 30 environ 9,200 actions avaient été échangées. Les banques ont manifesté une plus grande vigueur. Banque de Montréal avançant de 2 1/2, Royal de 1 1/2. B. C. Power "B" a été en

grande demande mais n'a avancé que de 1-4 pour toucher 6 3/4. Col Frontenac, Montreal Power, Alcoa et quelques autres se sont améliorés de quelques fractions. Hollinger a fléchi ainsi que Steel of Canada, Shawinigan, B. C. Power "A", Brazilian, Canadian Car et quelques autres. Snelling a reculé de 1 1/2 à 147 1/4.

(Computation de la maison L.-G. Braubien)

Ventes	Valuers	Couv.	Haut	Bas	Midi	Chang.
50 Bruck Silk	19	13 1/4	19	19	19	— 1/4
100 Brazilian	13 1/4	13 1/4	13 1/4	13 1/4	13 1/4	— 1/4
195 B.C. Packers	3 1/4	3 1/4	3 1/4	3 1/4	3 1/4	— 1/4
40 B.C. Power "A"	28	28	28	28	28	— 1/4
450 B.C. Power "B"	6 3/4	6 3/4	6 3/4	6 3/4	6 3/4	— 1/4
55 Can. North. Power	19	19	19	19	19	— 1/4
250 Canada Cement	11	11	11	11	11	— 1/4
15 Canada Cement priv.	50 1/2	50 1/2	50 1/2	50 1/2	50 1/2	— 1/4
115 Can. Car and Found.	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	— 1/4
30 Can. Car and Found. priv.	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2	— 1/4
5 Can. Ind. Alcohol "A"	16 1/4	16 1/4	16 1/4	16 1/4	16 1/4	— 1/4
5 Can. Ind. Alcohol "B"	16 1/2	16 1/2	16 1/2	16 1/2	16 1/2	— 1/4
10 Can. Pac. Ry. "B"	16 1/2	16 1/2	16 1/2	16 1/2	16 1/2	— 1/4
10 Cockburn Plov	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	— 1/4
80 Con. Smelting	147	147 1/4	147	147	147	— 1/4
30 Can. Steam. priv.	34	34 1/4	34	34 1/4	34 1/4	— 1/4
255 Don. Bridge	34	34 1/4	34	34 1/4	34 1/4	— 1/4
820 Don. Steel and Cl. "B"	34	34 1/4	34	34 1/4	34 1/4	— 1/4
5 Dryden	6 1/2	6 1/2	6 1/2	6 1/2	6 1/2	— 1/4
75 General Steel Wares	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	— 1/4
60 Gurd. Chs and Co.	10	10	10	10	10	— 1/4
15 Gypsum, Lime and Co.	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	— 1/4
10 H. Smith	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	— 1/4
10 Hollinger priv.	60	60	60	60	60	— 1/4
100 Hollinger Con. Gold	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2	— 05
160 Bathurst Pow.	6	6	6	6	6	— 1/4
5 Int. Power	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2	— 1/4
175 Int. Nickel	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	— 1/4
5 Can. Converters	13	13	13	13	13	— 1/4
50 Lake of the Woods	14 1/2	14 1/2	14 1/2	14 1/2	14 1/2	— 1/4
185 Massey-Harris	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	9 1/2	— 1/4
730 Mont. Power	38	38	38	38	38	— 1/4
45 Mont. Power Deb.	46 1/2	46 1/2	46 1/2	46 1/2	46 1/2	— 1/2
125 National Steel Car	17 1/2	17 1/2	17 1/2	17 1/2	17 1/2	— 1/4
15 Maple Leaf M.	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2	— 1/4
5 Mont. Cottons priv.	67	67	67	67	67	— 1/4
5 Power Corp.	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	— 1/4
595 St. Lawrence Corp.	3 1/4	3 1/4	3 1/4	3 1/4	3 1/4	— 1/4
460 St. Law. Paper priv.	19 1/2	19 1/2	19 1/2	19 1/2	19 1/2	— 1/4
400 Shawinigan W. and P.	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2	— 1/4
55 Sherwin Williams	20	20	20	20	20	— 1/4
181 Steel of Canada	35 1/2	35 1/2	35 1/2	35 1/2	35 1/2	— 1/2
Winn. Electric	3 1/4	3 1/4	3 1/4	3 1/4	3 1/4	— 1/4

BANQUES

61 Commerce	158	162	158	162	+ 4.00
132 Montréal	199	199 1/2	199	199 1/2	+ 2.50
49 Royale	163	163	163	163	+ 3.00

Mort de sir Hormisdas Laporte

Président honoraire de la "Banque Provinciale", ancien maire de Montréal, l'un des fondateurs de la maison Laporte-Martin et Cie, ancien président de la Commission des achats du matériel de guerre, conseiller privé de Sa Majesté, sir Hormisdas est décédé à 83 ans.

Sir Hormisdas Laporte, ancien maire de Montréal, qui fut un des hommes d'affaires les plus en vedette, est mort la nuit dernière. Il était âgé de 83 ans. Toutefois, malgré son âge avancé, il est resté actif jusqu'à ces dernières semaines, n'ayant été retenu définitivement à sa chambre que depuis un mois.

Sir Hormisdas Laporte était né à Lachine le 7 novembre 1850. Il était fils de J.-B. Laporte et de Marie Berthiaume. Il fit ses études à l'école du Sault-aux-Roches. En janvier 1874 il épousa Mirza Germain dont il eut un fils et une fille. Il laisse son fils, M. Jos.-A. Laporte, vice-président de la maison Laporte-Hudon-Hébert, Ltée.

M. Laporte se distingua dans tous les domaines. Non seulement il fut un homme d'affaires en vue, mais il s'intéressa activement à la politique et aux œuvres sociales. C'est ainsi qu'il était conseiller privé de Sa Majesté quoiqu'il ne fût jamais ministre ni même député. Mais sa réputation était grande dans le parti conservateur dont il était un membre en vue et c'est ainsi qu'il fut nommé président de la Commission des achats du matériel de guerre peu après l'ouverture des hostilités en 1914. En 1917, à cause de ses services rendus, il était fait conseiller privé de Sa Majesté et, en 1918, il recevait le titre de "sir".

Dans les affaires depuis son enfance, il était l'un des fondateurs de la maison Laporte-Martin et Cie qui devint l'une des plus importantes maisons d'épicerie en gros au pays. Il fut, jusqu'à il y a un mois, président de la Banque Provinciale du Canada pour en devenir le président honoraire depuis sa retraite. Il a été président de la Société d'Administration Générale, administrateur du Canadian National, vice-président du Crédit Foncier Franco-Canadien, directeur de la Sauvegarde, de la Gresham Guaranty and Casualty Co., de la Chambre de Commerce, de l'Alliance Nationale, administrateur de l'Université de Montréal. Il avait été échevin de Montréal de 1897 à 1904 et maire ensuite jusqu'en 1906. Il avait été fait docteur en droit honoris causa par l'Université McGill. Il était gouverneur à vie de l'Hôpital Notre-Dame et de l'Hôpital Général. Il était aussi membre de plusieurs clubs, tant à Ottawa qu'à New-York qu'à Montréal.

Il débuta dans le commerce, alors qu'il n'avait qu'une vingtaine d'années, après avoir travaillé comme ouvrier à la Montreal Rolling Mills. C'est dans l'épicerie qu'il fit ses débuts avec, dit-on, un montant de 25 dollars qui emprunta d'un parent. Sa première épicerie commença à prendre de l'ampleur lorsqu'il perdit presque tout ce qu'il possédait à cause d'une inondation, ce qui avait lieu souvent à cette époque. Il ouvrit un autre magasin similaire puis il se lança en même temps dans le

commerce de bois de chauffage. C'était en 1875. Jusque'en 1880 il s'intéressa de plus en plus à ce commerce mais il décida de se retirer ensuite parce que la concurrence du charbon commençait à devenir grande. Avec un ami il se lança l'année suivante, dans le commerce des fruits et des légumes en gros. Onze ans plus tard, leur maison avait un chiffre d'affaires de près d'un million par an. Cette maison n'a fait que grandir depuis, malgré les difficultés sans nombre qui se présentèrent par la suite. Lorsque vint la concurrence des épicerie en série, les épiciers et marchands de provisions en gros furent durement atteints. C'est alors que la maison Laporte-Martin imagina de créer une sorte de série de magasins indépendants sous le nom de Magasins Victoria. On sait que cette entreprise aussi fut un succès.

Depuis plusieurs années, le temps de sir Hormisdas Laporte était surtout pris par les assemblées des conseils d'administration dont il faisait partie. Mais toujours il s'intéressa activement aux affaires de la maison Laporte-Martin, devenue Laporte-Hudon-Hébert et de la Banque Provinciale du Canada.

La Banque Provinciale du Canada perd en sir Hormisdas Laporte un conseiller judicieux, prudent, au jugement serein, à l'impartialité reconnue, un financier intègre. Ses concitoyens perdent en lui un serviteur loyal de son pays. Les multiples organisations, associations et entreprises auxquelles il a participé regretteront sûrement sa longue expérience et ses conseils marqués au coin du bon sens.

Sa vie toute remplie d'honnêteté, de travail, de droiture, son caractère noble et élevé, sa loyauté envers ses proches, ses concitoyens et son pays, tout cela constitue pour la jeunesse un modèle à imiter.

J'adresse aux enfants du défunt et à tous les membres de sa famille les condoléances les plus sincères au nom du Conseil d'Administration de la Banque Provinciale du Canada et en mon nom personnel et je me fais l'interprète de tous les officiers de notre institution, de tout notre personnel d'hier et d'aujourd'hui.

25 ans, 25,000
QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DEPASSÉ.

L'assemblée annuelle des sociétés de la Caisse Nationale d'économie aura lieu le jeudi, 22 février courant, à 8 heures 30 du soir, à la 11e chambre du Monument National, à Montréal.

On y procédera à la lecture du procès-verbal de la dernière séance annuelle; du bilan et des statistiques du dernier exercice; des rapports du Comité de Surveillance ainsi qu'à l'élection des nouveaux membres de ce comité et à la nomination des vérificateurs; on y fera enfin l'étude de toutes les autres affaires courantes.

J.-V. DESAULNIERS, Directeur général.

Marché des changes
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:

	Pair Mont.
Angleterre, 1 ster.	\$4.86 2-3 85.13 1/4
France, franc	.0392 .0638 1/2
Belgique, belga	.1390 .235
Italie, lire	.0526 .0877
Suisse, franc	.1930 .3227
Hollande, florin	.4020 .6727
Espagne, peseta	.1930 .1355
Suède, couronne	.2680 .2646
Norvège, couronne	.2680 .2586
Danemark, couron.	.2680 .2288
Brésil, milreis	.1196 .0872
Etats-Unis, dollar.	13-16 1/2 prime
Allemagne, r. mark	.2382 .3975

A MIDI
Cours officiels tels que fournis par la Presse canadienne:

Libre sterling à Montréal	\$5.11 1-2
Dollar amér. à Montréal	\$1.00 13-16
Franc français à Montréal	.0658
Libre sterling à N.-York	\$5.07 1-4
Dollar canadien à N.-York	.99 1-4
Franc français à N.-York	.0652
Libre sterling à Paris	78.00 frs
Dollar amér. à Paris	15.30 frs
Dollar canadien à Paris	15.19 frs

En or, la livre sterling vaut 12s. 6d., le dollar canadien 39.42 sous et le dollar américain 69.50 sous.

La mort de sir Hormisdas Laporte

Déclaration de M. Charles-A. Roy, directeur et gérant général de la "Banque provinciale".

En marge de la mort de sir Hormisdas Laporte, président honoraire de la Banque Provinciale du Canada, M. Charles-A. Roy, directeur et gérant général de cette même institution, a fait la déclaration suivante:

Bien que depuis quelques semaines, nous nous attendions à ce fatal dénouement, la mort de sir Hormisdas Laporte n'est pas sans me causer une vive émotion.

En étroite contact avec lui depuis plusieurs années, je dois dire que je ressens profondément cette disparition et j'exprime mes sincères regrets de ne plus pouvoir bénéficier de ses remarquables qualités.

La mort de l'honorable sir Hormisdas Laporte, président honoraire de la Banque Provinciale du Canada, marque la fin d'une active et féconde carrière dans le monde commercial, financier et bancaire.

Sir Hormisdas Laporte appartenait à cette génération de grands Canadiens qui ont contribué à l'édification du Montréal actuel. D'origine modeste, sir Hormisdas s'était élevé graduellement aux plus hauts postes. Il fut président et propriétaire d'une grande maison d'épicerie en gros qu'il avait fondée jeune homme. Il fut président de la Banque Provinciale du Canada pendant près de vingt-sept ans, ce qui est, croyons-nous, sans précédent dans le domaine bancaire canadien. Vu sa santé décroissante, en ces dernières semaines, sir Hormisdas avait dû être remplacé à la présidence active de l'institution et, en reconnaissance des éminents services rendus à notre banque, ses collaborateurs lui en avaient confié la présidence honoraire.

Celui dont nous déplorons la perte faisait partie du premier Conseil d'administration de notre banque, fondée en 1900. Il en était le dernier survivant.

Peu politicien de goût et de tempérament, il s'occupait cependant très activement de la chose publique à une heure où il jugea sa présence utile. Echevin de la ville de Montréal pendant sept ans, il en devint maire en 1904, c'est-à-dire au moment où ses qualités d'ordre, de mesure, de prudence étaient instantanément requises.

La confiance de ses pairs l'appela à diriger maints organismes d'activité économique. L'estime de ses concitoyens le porta à la présidence d'associations nationales, sociales et de progrès civiques. Pendant la guerre il accepta un des postes les plus délicats que pouvait lui conférer le gouvernement de son pays: celui de président de la Commission des achats de guerre. Il remplit cette tâche à la satisfaction de tous.

La Banque Provinciale du Canada perd en sir Hormisdas Laporte un conseiller judicieux, prudent, au jugement serein, à l'impartialité reconnue, un financier intègre. Ses concitoyens perdent en lui un serviteur loyal de son pays. Les multiples organisations, associations et entreprises auxquelles il a participé regretteront sûrement sa longue expérience et ses conseils marqués au coin du bon sens.

Sa vie toute remplie d'honnêteté, de travail, de droiture, son caractère noble et élevé, sa loyauté envers ses proches, ses concitoyens et son pays, tout cela constitue pour la jeunesse un modèle à imiter.

J'adresse aux enfants du défunt et à tous les membres de sa famille les condoléances les plus sincères au nom du Conseil d'Administration de la Banque Provinciale du Canada et en mon nom personnel et je me fais l'interprète de tous les officiers de notre institution, de tout notre personnel d'hier et d'aujourd'hui.

25 ans, 25,000
QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DEPASSÉ.

L'assemblée annuelle des sociétés de la Caisse Nationale d'économie aura lieu le jeudi, 22 février courant, à 8 heures 30 du soir, à la 11e chambre du Monument National, à Montréal.

On y procédera à la lecture du procès-verbal de la dernière séance annuelle; du bilan et des statistiques du dernier exercice; des rapports du Comité de Surveillance ainsi qu'à l'élection des nouveaux membres de ce comité et à la nomination des vérificateurs; on y fera enfin l'étude de toutes les autres affaires courantes.

J.-V. DESAULNIERS, Directeur général.

Marché des changes
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:

	Pair Mont.
Angleterre, 1 ster.	\$4.86 2-3 85.13 1/4
France, franc	.0392 .0638 1/2
Belgique, belga	.1390 .235
Italie, lire	.0526 .0877
Suisse, franc	.1930 .3227
Hollande, florin	.4020 .6727
Espagne, peseta	.1930 .1355
Suède, couronne	.2680 .2646
Norvège, couronne	.2680 .2586
Danemark, couron.	.2680 .2288
Brésil, milreis	.1196 .0872
Etats-Unis, dollar.	13-16 1/2 prime
Allemagne, r. mark	.2382 .3975

A MIDI
Cours officiels tels que fournis par la Presse canadienne:

Libre sterling à Montréal	\$5.11 1-2
Dollar amér. à Montréal	\$1.00 13-16
Franc français à Montréal	.0658
Libre sterling à N.-York	\$5.07 1-4
Dollar canadien à N.-York	.99 1-4
Franc français à N.-York	.0652
Libre sterling à Paris	78.00 frs
Dollar amér. à Paris	15.30 frs
Dollar canadien à Paris	15.19 frs

En or, la livre sterling vaut 12s. 6d., le dollar canadien 39.42 sous et le dollar américain 69.50 sous.

Marché des changes
Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:

Notaires
HARBOUR 7137
Bélanger & Bélanger
Prêts hypothécaires
10, rue St-Jacques est - Montréal

La Foire de Paris

La ganterie à la foire de Paris. — Les grands centres de production de la ganterie française seront représentés à la Foire de Paris en mai prochain par de très nombreux exposants. La couture parisienne jouit dans tous les pays d'un prestige exclusif mais pour la ganterie, les noms de Millau, de Grenoble, de Nîort, de Saint-Junien et de Chaumont sont célèbres, à juste titre dans le monde entier. Ils serviront d'enseignement à la plus magnifique exposition de gants qui ait jamais été réalisée.

Déjà, en mai 1933, la section de la Ganterie de la Foire de Paris avait reçu la visite de nombreux négociants étrangers qui y avaient effectué d'importants achats. Le fait que notre pays exporte chaque année pour 60 millions de francs de gants montre d'ailleurs l'importance que présente cette propagande collective de cette industrie bien française.

Le matériel pour les industries alimentaires. — Le matériel présenté à cette section est extrêmement varié. L'industrie frigorifique dont le développement s'accroît d'année en année occupera à elle seule plus de 2,000 mètres carrés et la Foire de Paris du mois de mai prochain constituera pour elle une véritable revue de toutes les améliorations de l'année.

A côté des machines frigorifiques, un hall de 7,000 mètres carrés est réservé au matériel de cuisine pour restaurants, aux machines spéciales pour la boulangerie, la pâtisserie, la charcuterie et aux instruments de pesage. Cet ensemble sera complété par le Groupe du Matériel de Cave placé à proximité du Salon des Vins.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Adresses

ARPENTEURS & INGENIEURS

E. Labrecque, I.C. M. Calloux, I.C. G.-J. Papineau, I.C. et arpenteur.
Les Ingénieurs Associés
LIMITÉE
INGENIEURS-CONSEILS
Béton armé — Arpentage — Expertise
Dépôts des greffes Ruel et Irwin.
EDIFICE THEMIS, MONTREAL.
10, St-Jacques ouest. HA. 0482

ASSURANCES

Paul-E. Gravel
ASSUREUR-CONSEIL
Tous les genres. Tous les risques.
Analyses des polices gratuitement.
Tél. PL. 6039 - 276 O. St-Jacques

HORACE LABRECQUE INC.

COURTIERS EN ASSURANCES
Nous invitons les Communautés Beligieuses à se prévaloir de nos services particuliers.
441 St-François-Xavier, Montréal.
Tél.: MARQUETTE 2383-2384

AVOCATS

BERTRAND GUERIN.
GOUDRAULT & GARNEAU
AVOCATS ET PROCUREURS
Imm. Ins. Exch. 276 ouest, rue St-Jacques
Ernest Bertrand, C.R.
Substitut Senior du Procureur Général
C.-E. Guérin, C.R

REAL et les ENVIRONS

L'administration municipale est incapable de boucler son budget sans augmenter les taxes

Augmentation de la taxe foncière — Emprunt qui sera amorti en quinze ans par une taxe spéciale — La motion Trépanier-Gabias sera insérée dans le bill de Montréal — Long débat

L'administration municipale a confessé hier qu'elle est incapable de boucler le budget sans augmenter les taxes. Evidemment, cela ne fera pas avant les élections, et il y a pour cela un excellent prétexte: ne pas lier ceux qui seront chargés de l'administration du prochain budget. Mais il faut bien tout de même donner à la prochaine administration le moyen d'opérer, et tout ce qu'on a trouvé pour cela c'est un double projet qui permettra au prochain conseil de faire face au déficit soit par une augmentation correspondante des taxes de l'année, soit par un emprunt qui sera amorti en quinze ans par une taxe spéciale.

Cela a soulevé un grand débat, mais la motion proposant que ce projet soit inséré dans le bill de Montréal a été adoptée par 23 à 9. M. l'échevin Savard étant sorti avant le vote. On remarquera que si ce projet se réalise la résolution sera mise en vigueur sans être soumise aux électeurs-proprétaires.

Il y a eu aussi un long débat sur le chômage, et un autre débat sur la motion Biggar pour permettre aux chômeurs secourus de travailler à l'enlèvement de la neige à \$1 par jour, tout en conservant leurs secours. Cette motion a été écartée par 19 à 5.

Motion Trépanier

Le conseil ayant d'abord adopté deux rapports du comité portant sur des affaires de minime importance, on décide que l'article des interpellations sera suspendu jusqu'à ce que M. Gabias arrive. Puis M. Trépanier présente la motion suivante:

"Proposé par l'échevin Trépanier, appuyé par l'échevin Gabias: "Que la clause suivante soit insérée dans le bill de la cité présentée devant la Législature provinciale:

"Si les montants votés par le budget adopté au mois de mars 1934 sont, dans l'opinion du conseil, insuffisants pour faire face aux dépenses d'administration pour l'exercice commençant le 1er mai 1934, le conseil pourra, par simple résolution, imposer toute taxe autorisée par la présente loi et même augmenter dans la mesure qu'il croira juste toute taxe foncière ou autre déjà imposée par les règlements ou autrement. Les résolutions adoptées à cet effet deviendront en vigueur immédiatement après leur adoption.

"Après l'adoption de ces résolutions, le directeur des finances fera un estimé du revenu probable que lesdites taxes produiront. Sur cet estimé, la cité préparera un budget supplémentaire déterminant l'emploi de ce revenu. Ce budget, qui devra être adopté avant le 1er juin 1934, deviendra en vigueur après son adoption par le conseil. "Il sera du devoir du directeur des finances de porter sur le rôle de contributions foncières pour l'exercice 1934-1935, et il sera du devoir du bureau des estimateurs de porter sur le rôle de perception des taxes pour le même exercice lesdites taxes ainsi imposées et qui, d'après les dispositions de la charte, doivent être portées sur ces rôles et elles seront parties de ces rôles à toutes fins de droit.

"Si les taxes additionnelles ainsi imposées n'étaient pas trouvées suffisantes par le conseil pour faire face aux dépenses de l'exercice 1934-1935, il pourra être voté par ledit budget supplémentaire une somme additionnelle n'excédant pas \$..... que la cité pourra se procurer au moyen d'un emprunt spécial par obligations pour un terme n'excédant pas quinze ans. Ces obligations seront émises en séries, les échéances s'étendant sur cette période de quinze ans, et le montant payable chaque année en capital et intérêt devant être, autant que possible, uniforme.

"Cet emprunt pourra être autorisé par simple résolution du conseil, sur rapport du comité exécutif. Cette résolution ne sera pas soumise à l'approbation des électeurs-proprétaires ni à aucune autre formalité préliminaire ou subéquente et devra être adoptée préliminairement au budget supplémentaire.

"Les dispositions de la charte concernant l'émission et la négociation des emprunts s'appliqueront. "Cet emprunt n'affecte pas le pouvoir général d'emprunt de la cité.

"La résolution autorisant cet emprunt devra pourvoir à l'imposition d'une taxe spéciale qui devra être prélevée pendant le terme de l'emprunt, en montant suffisant, chaque année, pour rencontrer les échéances de l'année en capital et intérêt. Cette taxe spéciale sera établie et prélevée de la façon suivante. Le ou avant le quinze mai pour l'exercice commençant le 1er mai 1934 et le ou avant le quinze février pour chacune des années sui-

vantes, le directeur des finances de la cité établira par un certificat sous sa signature: (a) le montant en capital et intérêt de cet emprunt qui écherra dans l'année à venir, et (b) pour former le montant requis pour payer cet intérêt et ce capital, le pourcentage qu'il faudra ajouter au montant des taxes pour l'année à venir en prenant pour base l'estimé du revenu préparé pour le budget, savoir, toutes taxes foncières et personnelles quelle que soit leur nature, y compris la taxe de l'eau, mais non compris la taxe scolaire, les taxes foncières spéciales imposées pour travaux de pavages, égouts, trottoirs ou pour expropriation, et les taxes foncières spéciales imposées pour payer l'intérêt et le fonds d'amortissement d'emprunts spéciaux.

"Par résolution adoptée en même temps que ledit budget supplémentaire pour l'exercice 1934-1935, et pour l'avenir en même temps que le budget annuel, le conseil ordonnera le prélèvement de cette taxe spéciale au moyen du pourcentage qu'il déterminera. L'adoption de cette résolution aura pour effet d'augmenter de ce pourcentage toutes taxes telles que définies ci-dessus, qui seront payables pour l'année mentionnée dans la résolution. "Cette taxe spéciale fera partie de la taxe à laquelle elle sera ainsi ajoutée, sans qu'il soit nécessaire de la porter à aucun rôle. Elle constituera en faveur de la cité une créance privilégiée qui sera de même nature que celle à laquelle elle est ajoutée et jouira de tous les privilèges attachés par la charte à cette dernière.

"Cette taxe devra figurer sur tout reçu pour taxes émis par le directeur des finances".

Par surprise

Le maire allait déclarer la motion adoptée sans plus de discussion lorsque deux ou trois échevins exprimèrent leur dissidence. Alors M. Legault suggéra de prendre le vote et le débat s'engagea. M. Legault explique qu'il y aura certainement déficit, mais on ne sait pas quel en sera le montant. Il faut permettre à la prochaine administration d'y faire face, sans quoi la ville ne pourrait pas payer les salaires des employés.

M. Fortin: Je trouve étrange que cette affaire arrive à la dernière minute. Nous avons siégé en comité de législation pour étudier des choses moins importantes, et on arrive au conseil avec une affaire aussi grave à la dernière minute, alors que le bill est sur le point d'être présenté à Québec.

M. Dupuis: Il y a déjà quelque temps que le comité étudie le budget. Pourquoi nous prendre par surprise cet après-midi, et nous demander de créer la possibilité d'une augmentation du fardeau des propriétaires? On aurait dû présenter cela plus tôt, nous aurions peut-être pu faire des suggestions. Il y a par exemple la question des évaluations, on pourrait augmenter l'évaluation des grosses bâtisses du centre. M. Legault proteste et demande qu'on ne mette pas en doute la valeur du travail des évaluateurs. Ils sont sous serment et on n'a pas d'ordres à leur donner. M. Dupuis dit que c'est un fait reconnu que les grosses bâtisses sont évaluées trop bas, on pourrait trouver là une source de revenu; on pourrait aussi taxer les garages, etc. Ce n'est qu'une possibilité de taxe que l'on suggère. Mais quel sera l'effet sur le renouvellement des hypothèques?

M. Goyette: Cette mesure devrait être adoptée à l'unanimité ou rejetée. Ce n'est pas à la veille des élections qu'il faut discuter ce sujet. S'il y a des dissidents, j'en serai ravi, parce que je ne veux pas me faire donner des coups de bâtons. M. Schubert dit qu'il votera pour la motion parce qu'elle comporte une demande de pouvoirs pour Montréal. Nous voulons l'autonomie de Montréal, je veux tous les droits que nous pouvons avoir de Québec. Ce n'est pas une proposition de taxe, mais une demande d'autorisation.

M. Dupuis l'interrompt: Vous êtes bon pour trouver des sources de revenu, c'est le temps de faire une suggestion. M. Schubert répond qu'il ne croit pas qu'on puisse trouver à Montréal une source de revenu qui donnerait autant que la conversion de la dette, mais le conseil n'en veut pas. Je voterai pour la motion parce qu'elle demande plus d'autonomie.

On ne peut marcher comme cela M. Biggar dit que si l'on emprunte \$6,000,000 pour le déficit et \$6,000,000 pour la part de Montréal dans les secours directs, on augmentera l'an prochain la dette d'une somme de \$12,000,000. On ne peut pas marcher comme cela, il faudra trouver d'autres sources de revenu, sans cela nous serons en

défaut. La conversion de la dette c'est la répudiation; si cette question était amenée devant nous, je ne sais pas ce que je ferais. Si nous augmentons les taxes de ceux qui ne peuvent déjà pas les payer nous allons encore diminuer le nombre trop petit des propriétaires. On a coupé les dépenses. M. Dupuis: Trop!

Il faut 12 millions de plus

M. Biggar: Peut-être, mais on les a coupées, il est inutile de faire des économies sur la police, les pompiers ou ailleurs, d'un côté, et de jeter des millions par les fenêtres pour les secours directs. Pourquoi ne pas faire face à la situation? Si nous ne pouvons pas trouver 12 millions de plus, nous sommes cassés. En 1928, il fallait 1-4 mois pour payer les taxes d'une année, en 1933, il fallait cinq mois de loyer, en 1934, nous proposons une surtaxe de 5 pour cent pendant 15 ans; si nous continuons ainsi pendant 15 ans, nous aurons 15 surtaxes. Il y a 19 pour cent des propriétaires à Montréal, diminuer leur nombre à 15 pour cent c'est une mauvaise manière de régler la question.

M. Schubert: Suggéreriez-vous de taxer les compagnies de trust et les détenteurs de valeurs mobilières et d'obligations?

M. Biggar: Je n'ai pas plus loin que de dire qu'on ne peut pas taxer ceux qui n'ont rien; s'il faut trouver \$12,000,000, nous devons l'avoir de ceux qui l'ont.

M. Quintal dit que cette question n'est pas nouvelle, que plusieurs ont vu venir la situation, et il suggère que l'on demande à la législature d'autoriser Montréal à trouver des moyens de taxation nouveaux. Il rappelle qu'il a déjà suggéré un impôt sur le revenu. Il va falloir que le peuple mange et que ceux qui ont de l'argent paient.

M. Gabias: La question est bien simple. Sur un budget de 40 millions il faudra mettre de côté, le 1er mai, 36 millions pour les charges fixes et il ne restera que \$4,000,000.

M. Biggar: A moins de répudiation.

M. Gabias

M. Gabias: Je ne sais pas si on pourrait porter de 5 à 3 pour cent les débiteurs. Cela s'est fait en Europe, où il y avait des dictateurs. Il reste sur le budget, les dépenses obligatoires payées, \$4,000,000 pour l'administration, salaires de la police et des pompiers, qui à eux seuls prennent les \$4,000,000, et des autres employés, etc. En 1931, l'administration avait coûté entre 12 et 13 millions; depuis, cela a été diminué jusqu'à \$850,000 à \$900,000 par mois; on a ménagé tant qu'on a pu, peut-être un peu trop. Cela veut dire que l'administration s'en vient, à moins de diminuer les salaires, ne pourra pas arriver, à moins d'un déficit de \$5,500,000 à \$6,000,000. Nous aurions pu simplement présenter

Les "Jeune-Canada" à Rosemont

M. le notaire Paul Guillet, président des "Patriotes", fait un vigoureux appel en faveur du "Devoir" et présente MM. Dagenais, Cartier, Simard et Laurendeau — "Qu'ils mangent du trust et qu'ils en fassent manger"

M. Paul Guillet, notaire, président des "Patriotes" de Rosemont et président du comité du Devoir de la paroisse Sainte-Philomène de Rosemont, s'est joint aux quatre Jeune-Canada hier soir et a prêché avec eux l'évangile de la justice et de la charité sociales. Après avoir fait un vigoureux appel en faveur du Devoir, l'organe des "Patriotes" de Rosemont et le seul défenseur quotidien de la race contre les trusts et contre les étrangers, il a présenté aux citoyens de la partie nord-est de la ville les quatre chevaliers de la lutte contre les trusts de l'électricité et de la gazoline, en particulier MM. Pierre Dagenais, G.-Étienne Cartier, Paul Simard et André Laurendeau. Ces jeunes gens reflètent l'âme de la race, dit-il. Un seul journal les a secondés, c'est le Devoir. Qu'ils continuent à prêcher l'évangile de la restauration sociale, qu'ils délivrent le Canada de la captivité des trusts, des pirates de la finance, des vautours de l'argent. Qu'ils mangent du trust et qu'ils en fassent manger. Cessons d'être des rouges et des bleus et devenons des blancs, comme les lis de notre ancien drapeau.

Le trust de l'électricité

Depuis quelques années, dit M. Guillet, j'ai recueilli quelques documents sur le trust de l'électricité. Il se met alors à les repasser un à un en les commentant de façon pittoresque. Il cite l'encyclopédie Quadragesimo Anno, il cite une conférence du Dr Philippe Hamel, il cite un discours de M. Henri Bourassa, député de Labelle aux Communes, etc., montrant que le trust de l'électricité existe et qu'il étend de plus en plus ses tentacules et enserme le peuple. Si se demande comment il se fait que Toronto paie en moyenne \$10 seulement par lampe dans ses rues, quand nous payons à Montréal \$57 et même en certains cas \$90. Les compteurs de la

Montréal Light, Heat & P. sont payés depuis des années et des années. La compagnie nous les fait payer encore. Et M. Guillet continue à dénoncer des excès de ce genre et à montrer les audaces du trust.

Le "patriote" notaire de Rosemont termine en déclarant que les Canadiens français sont peut-être des scieurs de bois mais qu'ils ne sont pas des porteurs d'eau. Les porteurs d'eau sont les trusts, les hommes d'argent qui ont mouillé et mouillent les stocks.

A quelques variantes près, les mêmes discours ont été prononcés à Saint-Vincent-Périer ainsi qu'à Gesu en novembre. Revenons toutefois sur certains points.

M. Dagenais

M. Pierre Dagenais fait observer que les Jeune-Canada ont déjà fait plusieurs autres luttes que celles entreprises contre les trusts cette année. Leur principal but est de réveiller la conscience nationale, de tirer les Canadiens français de leur léthargie. Nous sommes en train de devenir un peuple de serviteurs. Il faut réagir, il faut avoir confiance en nous-mêmes, il faut avoir l'ambition de garder ici le rang de premier occupant, le premier rang.

M. Cartier

M. Georges-Etienne Cartier montre les ruines causées par la folle spéculation de 1929 qui a abouti à la crise retentissante que nous traversons. Il rencontre au passage les ombres de Morgan, d'Inslull, de Krueger, de Stavisky, de sir Herbert Holt, etc. Puis M. Cartier enfonce le clou, comme dans les autres salles où il a parlé, sur la réduction des taxes d'électricité qui s'impose. Il compare les taxes de la province de Québec avec ceux de la province d'Ontario, montre

l'avantage de ces derniers, regrette que la Commission des services publics n'ait pas le budget voulu pour faire les enquêtes qui permettraient ensuite d'épargner de l'argent au peuple, s'arrête à faire voir que les compagnies privées songent d'abord et avant tout aux bénéfices immédiats ne s'occupent pas d'électrifier les campagnes. Et l'on voit une compagnie comme la M. L. H. & P. oser demander à Ottawa une exemption de paiement d'impôt sur le revenu sous prétexte de diminuer les taxes. Ce n'est pas une exemption qu'il faut, mais un lavage en règle au savon du pays. Si cela continue, le peuple montrera les dents.

M. Paul Simard

M. Paul Simard appuie de nouveau sur la protection particulière accordée par le gouvernement fédéral au trust de la gazoline. Cette protection est si grande qu'elle supprime toute concurrence non seulement pour le présent mais pour l'avenir. Le gouvernement fédéral a empêché les Canadiens d'importer de la gazoline roumaine, par exemple, qui aurait pu se vendre ici 18 cents le gallon; il a imposé un droit de 9 cents par gallon. Par le fait même, elle devrait se vendre aussi cher que celle de l'Imperial Oil, de la Shell Oil, etc. Le gouvernement aurait dû faire restituer aussi à la Shell Oil l'argent qu'elle ne lui a pas versé pendant un assez longtemps.

Le gouvernement lui a accordé quand même l'autorisation de construire deux nouvelles raffineries canadiennes. Les grandes compagnies d'huile au Canada ont une entente secrète pour maintenir leurs prix. Le trust de la gazoline voulait même contrôler à Montréal les postes de ravitaillement. Le règlement municipal, adopté en deuxième lecture, a été ajourné. On ne sait plus ce qu'il en adviendra. Le meilleur moyen d'en finir avec les trusts, c'est de commencer par élire honnêtes. Les hommes honnêtes. Si vous vendez votre vote, pouvez-vous reprocher à votre député, à votre échevin d'avoir vendu le sien par la suite?

M. Laurendeau

M. André Laurendeau a accusé l'autorité légitime de ne pas intervenir pour faire taire les communistes, ces propagandistes du désordre social. Bien plus, elle demande de la tête, par la plume de l'un de ses journalistes à gages, des citoyens qui ont le cran de dénoncer cette propagande, cette offensive des communistes. Les premiers coupables en tout cela sont les politiciens tares, les trusts, les dictateurs de l'argent. A Cuba, la dictature économique a abouti à la révolution

M. Guillet remercie

MM. J. Aubry, J. Labelle et J. E. Picard présidaient l'assemblée. Les discours des Jeune-Canada ont soulevé plusieurs salves d'applaudissements. Après le dernier discours l'un des présidents a fait observer qu'il n'était pas capable de faire assez de compliments aux orateurs et il a prié M. Guillet de les remercier, ce dont il s'acquitta tout à fait bien.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir" 430 Notre-Dame est, Montréal.

Chez DUPUIS mercredi Superbes chandails

échantillons de printemps pour hommes et jeunes gens



Messieurs, prenez bien note du prix. Il est extraordinairement bas en raison de la qualité offerte.

1.69

Il faut venir sans faute chez DUPUIS demain vous choisir au moins un de ces chandails dont la qualité éclipse tout ce qui a été offert précédemment. Nous ne croyons pas qu'une telle aubaine puisse se renouveler. En les palpant, vous constaterez tout de suite qu'ils ont le toucher de la marchandise de haute qualité, puisque plusieurs valent jusqu'à 3.95. Tricot tout laine, uni ou de fantaisie — encolure et poignets avec ou sans motif. 34 à 44 dans le lot, mais pas dans chaque modèle. Ce sont de BEAUX ECHANTILLONS dont 2 tels qu'ilustrés.

ENEZ DE BONNE HEURE MERCREDI

Commandez par téléphone Plateau 5151 — Local 202

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président. A.-J. DUGAL, g.-g. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, ass.-gér.

Chaussettes de fantaisie

Cachemire tout laine ou laine et soie-fibre. Variété de dessins et de nuances. 10 à 11 1/2. Prix ord. 50 et plus.

.35 — 3 paires pour 1.00

Au rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Le vote

On prend alors le vote avec le résultat suivant:

Pour la motion: MM. O'Connell, Desroches, Quintal, Gabias, Trépanier, Lalancette, Hogan, Schubert, Legault, Monette, Weldon, Dupé, Dequire, Seigler, Schwartz, Côté, Arcand, Bell, Brunet, Caron, Demers, Dubreuil, Papineau — 23.

Contre: MM. Fortin, Biggar, Lesage, Auger, Dupuis, Taillefer, Goyette, Filion, Brien — 9.

Canadiens à Carthage

Bizerte, Tunisie, 26 — Poursuivant sa merveilleuse randonnée sur les eaux bleues de la Méditerranée, le puissant paquebot Empress of Australia, de la Compagnie du Pacifique Canadien, est parti d'ici hier soir à destination de Malte. Avant d'arriver dans ce port, le navire avait fait escale aux îles Baléares et à Barcelone. Bien qu'il n'ait passé ici que la journée d'hier, ses passagers ont eu le temps de se rendre en auto jusqu'au site de Carthage, dont ils ont visité les ruines encore très impressionnantes.

A la mémoire du roi des Belges

Les Trois-Rivières, 20 (D.N.C.) — A l'ouverture du terme de la Cour supérieure, hier, la magistrature et le Barreau ont rendu hommage à la mémoire du roi Albert de Belgique. Le juge Marchand fit son éloge puis, à sa demande, tous observèrent une minute de silence.

Le "Britain" à Ceylan

Colombo, 19 — Le paquebot canadien Empress of Britain est arrivé dans ce port en fin de semaine pour y rester jusqu'à mercredi, alors qu'avec les quelque 300 touristes canadiens et américains auxquels il fait visiter le monde, il repartira à destination de Sumatra et de l'Océan Pacifique.

Durant leur séjour dans l'île de Ceylan, ces touristes visitent les points les plus intéressants, y compris le fameux temple de Kandy ou, dit-on, est conservée une des dents de Bouddha, le célèbre sage de l'antiquité hindoue dont les adeptes aujourd'hui se chiffrent à près de 600 millions en Orient.

Acquittés

Le jury de la Cour du Banc du Banc du Roi a acquitté, hier après-midi, Issai Zekem, Alex. F. Thomas, Joseph Boumancour et Eddy Michel Nassif, accusés d'avoir complété pour voler \$4,000 de marchandises chez Bonin Frères, le 5 décembre dernier et accusés également de récel de cette marchandise.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies, paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones HARBOUR 1241

MONUMENT NATIONAL jeudi 22 février 1934 à 8 heures 15

Premier ralliement du

Parti National Social Chrétien

Exposé du programme par

M. ADRIEN ARCANDE

Billets en vente à 1725, RUE SAINT-DENIS

Tél. HARBOUR 8216

Prix des billets: 10, 25 et 50 sous (loges, \$1.)

(LES JUIFS NE SONT PAS ADMIS)

(Les billets réservés par téléphone seront au contrôle jusqu'à 8 h. 15.)